

LISTE DES VÉHICULES ADMISSIBLES DES ÉTATS-UNIS

TRÈS IMPORTANT TRÈS IMPORTANT TRÈS IMPORTANT

NI TRANSPORTS CANADA NI LE REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS NE PEUVENT GARANTIR L'EXACTITUDE DES INFORMATIONS CONTENUES DANS CETTE LISTE. CES RENSEIGNEMENTS SONT SUJETS À MODIFICATION SANS PRÉAVIS.

CETTE LISTE SE BASE SUR LES INFORMATIONS QUE LES CONSTRUCTEURS AUTOMOBILES ONT FOURNIES VOLONTAIREMENT À TRANSPORTS CANADA ET AU REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS. **SON EXACTITUDE NE PEUT PAS ÊTRE GARANTIE.** EN OUTRE, RIEN NE GARANTIT QU'UN VÉHICULE ADMISSIBLE POURRA ÊTRE MODIFIÉ CORRECTEMENT POUR RÉPONDRE AUX EXIGENCES CANADIENNES. IL FAUT COMMUNIQUER AVEC LE **REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS (WWW.RIV.CA)** AFIN D'OBTENIR DES INFORMATIONS DÉTAILLÉES SUR LE PROCESSUS À SUIVRE QUANT À L'IMPORTATION DE VÉHICULES ACHETÉS AU DÉTAIL AUX ÉTATS-UNIS.

VOUS POUVEZ AUSSI CONSULTER LA LISTE DES VÉHICULES ADMISSIBLES DES ÉTATS-UNIS SUR INTERNET À L'ADRESSE www.tc.gc.ca/securiteroutiere

EXPLICATIONS

Veillez lire ces explications soigneusement avant d'acheter un véhicule aux États-Unis.

1. Un véhicule construit selon les normes américaines est un véhicule qui est conçu, fabriqué et certifié par le fabricant d'origine pour respecter toutes les normes de sécurité des véhicules automobiles des États-Unis. Lorsqu'un véhicule construit selon les normes américaines figure dans la colonne ADMISSIBLES et que des modifications sont nécessaires, il se peut qu'il ne soit pas facilement modifiable. Vous devriez déterminer les coûts ainsi que l'étendue des modifications requises avant d'importer un véhicule au Canada. Les véhicules non modifiables, pour une raison ou une autre, ne doivent pas demeurer au Canada et doivent normalement être exportés. Lorsqu'il n'y a aucune information dans la présente liste concernant un modèle construit selon les normes américaines, vous devez communiquer directement avec le fabricant pour déterminer s'il est admissible ou non. Les fabricants de véhicules américains n'ont pas la responsabilité légale d'informer Transport Canada du statut concernant l'admissibilité de leurs véhicules. Lorsque les fabricants déterminent que certains modèles de véhicules sont inadmissibles pour l'importation au Canada, ils n'ont pas la responsabilité légale d'en expliquer les raisons. Certains en informent Transport Canada sur une base volontaire. Transport Canada n'est pas responsable légalement de la justesse des informations recueillies auprès des fabricants, ni des implications sur le plan de la sécurité ou des coûts reliés à l'importation de ces véhicules américains.

2. Les véhicules admissibles, sauf les motoneiges de compétition, les traîneaux de motoneige et les véhicules tout terrain, doivent être certifiés conformes aux normes fédérales de sécurité des véhicules automobiles des États-Unis par le fabricant d'origine. De plus, les véhicules inscrits aux sections 4 et 10 et certains véhicules de la section 5 doivent être certifiés conformes à ces normes par le fabricant de dernière étape.

Deux critères peuvent être utilisés pour démontrer la conformité : a) Une étiquette de conformité apposée sur le véhicule au moment de l'assemblage principal, ou b) Une lettre du fabricant d'origine et du fabricant de dernière étape (s'il y a lieu) contenant la même information que celle qui apparaîtrait normalement sur l'étiquette de conformité.

3. Les véhicules dont l'état d'origine a été modifié, autre que l'entretien régulier, pourraient ne pas être importables au Canada. Par exemple: fourgon transformé en autocaravane (souvent connue sous le nom d'autocaravane de classe B), fourgon dont la toiture fut surélevée et/ou dont l'habitacle intérieur a été modifié, suspension surélevée ajoutée à une camionnette ou à une voiture de tourisme, etc.

4. Certains véhicules de la section 3 - **Véhicules de tourisme**, de la section 5 **Véhicules de tourisme à usages multiples** et de la section 12 - **Camions** sont marqués des symboles suivants : (1) deux astérisques(**), ou (2) d'une flèche (>), ou (3) ([SIE]), ou (4) des deux (**>), ou (5) (**>[SIE]).

(1) Les deux astérisques (**) indiquent que des modifications devront être apportées aux pare-chocs avant que le véhicule puisse être enregistré et immatriculé. Certains véhicules sont facilement modifiables en installant les pièces canadiennes appropriées. D'autres véhicules sont difficilement modifiables et les modifications requises peuvent être complexes et dispendieuses.

(2) La flèche (>) indique que le véhicule devra être modifié pour recevoir les ancrages pour les systèmes de retenue pour enfant. Ces modifications pourraient aussi être complexes et dispendieuses.

(3) Les lettres [SIE] indiquent que le véhicule est soit équipé d'un système d'immobilisation électronique installé par le constructeur, mais que le véhicule est non certifié pour être conforme à la Norme de sécurité des véhicules automobiles du Canada (NSVAC) 114 ou ne dispose d'aucun système d'immobilisation électronique. **Veillez consulter la section 9 des présentes explications pour de**

**MISE À JOUR LE 2008/02/27 SUJET À
CHANGEMENTS SANS PRÉAVIS
SAUF ERREURS ET OMISSIONS**

plus amples informations sur les systèmes d'immobilisation.

(4) Les symboles (**>) indiquent que les pare-chocs et les ancrages devront être modifiés. Lorsque les astérisques (**) et/ou la flèche (>) sont placés à la fin d'un groupe où les modèles sont joints par une virgule(,), le mot "et" ou le signe (&), les astérisques (**) et/ou la flèche (>) s'appliquent à tous les modèles de ce groupe.

(5) Les symboles (**>[SIE]) indiquent que des modifications devront être apportées aux pare-chocs et aux ancrages des ensembles de retenues pour enfants, et certaines mesures sont nécessaires en ce qui concerne le système d'immobilisation (voir section 9 pour de plus amples détails)

5. Les sacs gonflables installés en équipement standard sur les véhicules en provenance des États-Unis doivent être fonctionnels au moment de l'inspection par le Registraire des véhicules importés.

6. Tous les véhicules admissibles, incluant tous les types de remorques, les motoneiges construites après le 1er janvier 2001 et les motocyclettes à usage restreint construites après le 1er décembre 2004 doivent porter un Numéro d'Identification de Véhicule (NIV) composé de 17 caractères alphanumériques suivant la norme NSVAC 115. Les motocyclettes à usage restreint fabriquées avant décembre 2004, doivent avoir un NIV entre 14 et 17 caractères alphanumériques suivant la norme NSVAC 115.

7. **SYSTÈME DE RETENUE ACTIF et SYSTÈME DE RETENUE PASSIF:** Un système de protection passif est identifié par sa ceinture-baudrier motorisée ou par un système de ceinture de sécurité à trois points monté sur la porte. Le fait que le système de protection soit actif ou passif ne sert pas à déterminer l'admissibilité des véhicules à l'importation au Canada. L'admissibilité est déterminée par la conformité à la Norme de sécurité des véhicules automobiles du Canada 210 (Ancrages de ceinture de sécurité). Lorsqu'un fabricant a déterminé que le véhicule ne respecte pas les exigences de la norme 210 au moment de sa fabrication, le véhicule ne peut être importé sous aucun prétexte. La législation canadienne ne permet pas que le système d'ancrages de ceinture de sécurité soit modifié.

8. L'attestation d'absence de rappel concernant un véhicule est obligatoire pour le programme du RVI. Le symbole (#) indique que le fabricant n'émettra pas cette attestation pour les véhicules identifiés "récupérable" aux États-Unis. S'il ne vous est pas possible de présenter cette attestation, le véhicule échouera automatiquement à l'inspection fédérale obligatoire, ce qui le rendra inadmissible au Canada. Veuillez contacter le fabricant du véhicule afin de vous assurer que l'attestation d'absence de rappel peut être émise.

9. **SYSTÈMES D'IMMOBILISATION ÉLECTRONIQUES**

Toutes les voitures de tourisme, les véhicules de tourisme à usages multiples, les camions et tous les véhicules à trois roues construits après le 1er septembre 2007, et dont le poids nominal brut du véhicule (PNBV) est inférieur à 4 536 kg (10 000 lbs), sauf les véhicules de secours et les fourgons à accès en position debout, doivent être équipés d'un système d'immobilisation électronique conforme à la norme NSVAC 114.

Le système d'immobilisation électronique permet de mettre le moteur du véhicule en marche au moyen d'une clé spéciale ou d'un petit instrument électronique qui est associé au système. Ce type de système, lorsqu'il est activé, rend impossible le démarrage du véhicule sans l'utilisation de la clé autorisée, en immobilisant un ou plusieurs composants des circuits électriques du moteur, par exemple, le démarreur, le circuit d'allumage ou le circuit d'alimentation en carburant.

De nombreux fabricants qui construisent des véhicules pour le marché américain munissent certains de leurs véhicules d'un système d'immobilisation électronique conforme à la *Norme de la sécurité des véhicules automobiles canadienne - 114* (NSVAC 114). Dans certains cas, le système d'immobilisation électronique conforme à la NSVAC 114 est offert seulement en option par le fabricant. En outre, plusieurs véhicules construits pour le marché américain ne sont pas munis d'un système d'immobilisation électronique ou sont équipés d'un système d'immobilisation électronique non conforme à la norme NSVAC 114.

Trois situations sont donc possibles en fonction du type de système d'immobilisation :

1 . **Système d'immobilisation électronique d'origine conforme à la norme NSVAC 114**

Les véhicules équipés de tels systèmes n'ont pas besoin d'inspection ou de modifications spéciales. Ils sont répertoriés comme étant admissibles.

2 . **Système d'immobilisation électronique d'origine, mais non conforme à la norme NSVAC 114**

Ces véhicules qui ne sont pas conformes à la norme NSVAC 114, sont répertoriés comme étant admissibles avec une mention spéciale [SIE] portant sur le système d'immobilisation électronique. Pour les véhicules munis d'un système d'immobilisation électronique, il faudra confirmer la présence du système au moment de l'inspection du RVI, de l'une des façons suivantes :

- Présentation de l'entente d'achat du véhicule dûment rempli montrant le numéro d'identification du véhicule et indiquant la présence d'un système d'immobilisation électronique.
- Présentation de l'autocollant apposé sur le véhicule (Monroney label) montrant le numéro d'identification du véhicule et indiquant la présence d'un système d'immobilisation électronique.

MISE À JOUR LE 2008/02/27 SUJET À CHANGEMENTS SANS PRÉAVIS SAUF ERREURS ET OMISSIONS

- Une lettre du constructeur montrant le numéro d'identification du véhicule et indiquant la présence d'un système d'immobilisation électronique.
- Autre type d'information affichée sur le véhicule ou sur la clé de contact permettant de bien identifier un tel système.

3 . **Absence de système d'immobilisation**

Ces véhicules sont répertoriés comme étant admissibles avec une mention spéciale [SIE] portant sur le système d'immobilisation électronique. Ces véhicules devront être munis d'un système d'immobilisation qui est conforme à la norme nationale du Canada CAN/ULC-S338-98, intitulée Norme sur les systèmes et les appareillages de prévention du vol de véhicules automobiles : immobilisation électronique (mai 1998) et publiée par les Laboratoires des assureurs du Canada, avant leur présentation pour immatriculation sous le régime des lois d'une province.

Au moment de l'inspection fédérale obligatoire à l'un des centres d'inspection du RIV, l'importateur doit présenter la facture originale (et en remettre une copie au RIV) confirmant l'installation d'un système électronique d'immobilisation conforme à CAN/ULC-S338-98, tel que mentionné ci-haut. La facture doit clairement faire mention, du nom et de l'adresse de l'installateur du système, de la date

d'installation, de la conformité du système à CAN/ULC-S338-98 et du numéro d'identification du véhicule (NIV).

Les importateurs devraient prendre connaissance des points suivants **avant** d'acheter un véhicule aux États-Unis :

- Il n'existe aucune garantie qu'un système d'immobilisation du marché secondaire peut être installé sur le véhicule,
 - Certains constructeurs ont indiqué que l'installation d'un système d'immobilisation du marché secondaire peut avoir une influence sur la garantie du véhicule,
 - Certains constructeurs ont indiqué que l'installation d'un système d'immobilisation du marché secondaire peut influencer la performance de certains éléments de l'équipement de sécurité du véhicule,
 - Les installateurs certifiés de systèmes d'immobilisation du marché secondaire conformes à la norme CAN/ULC-S338-98 pourraient ne pas être disponibles dans votre localité,
 - Les modifications pourraient être coûteuses.
- L'importateur s'engage dans le processus d'importation à ses propres risques et Transports Canada n'assume aucune responsabilité.

Transports Canada n'appuie aucune marque de systèmes d'immobilisation électroniques ni aucun installateur. Pour de plus amples informations sur les systèmes d'immobilisation et les installateurs, vous pouvez contacter le Vehicle Security Installation Bureau (VSIB) (<http://www.vsib.ca/index.html>) ou le Bureau d'assurance du Canada (<http://ibc.ca/>). D'autres organisations peuvent également fournir des renseignements.

10. Attention : Les remorques ayant un PNBV de 4 536 kg ou plus, fabriquées après le 1er septembre 2007.

Toutes les remorques fabriquées à partir du 1er septembre 2007 et importées au Canada, doivent être munies d'un dispositif de protection conforme à la norme NSVAC 223 "Dispositifs de protection arrière".

La norme NSVAC 223 s'applique à toutes les remorques ayant un PNBV de 4 536 kg ou plus, à l'exception : a) des remorques à poutre télescopique, les remorques pour bois à pâte, les remorques à roues arrière reculées ou les remorques aménagées en habitation temporaire; b) des remorques à châssis surbaissé; et c) des remorques qui sont conçues pour interagir avec un équipement de travail ou qui sont dotées d'un tel équipement de travail situé dans, ou se déplaçant dans, l'espace qui serait occupé par une pièce horizontale conforme aux exigences spécifiques de la norme.

Plusieurs des remorques ayant un PNBV de 4 536 kg ou plus, construites après le 1er septembre 2007 pour le marché américain, peuvent ne pas être munies d'un dispositif de protection arrière qui répond aux exigences canadiennes. Avant d'acheter ou d'importer une telle remorque, nous vous prions de vérifier son admissibilité en consultant la section 11 de ce document.

**MISE À JOUR LE 2008/02/27 SUJET À
CHANGEMENTS SANS PRÉAVIS
SAUF ERREURS ET OMISSIONS**

4

TABLE DES MATIERES

SECTION (1) REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS

SECTION (2) GÉNÉRAL

SECTION (3) VOITURES DE TOURISME

SECTION (4) LIMOUSINES ET VÉHICULES FUNÉRAIRES SECTION (5.1)

AUTOCARAVANES CLASSE A ET CLASSE C SECTION (5.2)

AUTOCARVANES CLASSE B

SECTION (5.3) VÉHICULES DE TOURISME À USAGES MULTIPLES FABRIQUÉS AVANT LE 1ER SEPTEMBRE 2007 (dont les fourgonnettes et mini-fourgonnettes, les véhicules sport utilitaires, etc., mais excluent les camionnettes et les camions / voir section 12)

SECTION (5.4) VÉHICULES DE TOURISME À USAGES MULTIPLES FABRIQUÉS APRÈS LE 1ER SEPTEMBRE 2007 (fourgonnettes, mini-fourgonnettes, les véhicules sport utilitaires, etc., mais excluent les camionnettes et les camions / voir section 12)

SECTION (5.5) VÉHICULES MODIFIÉS POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES

SECTION (5.6) FOURGONNETTES DE VOYAGE

SECTION (6) AUTOBUS

SECTION (7) AUTOBUS SCOLAIRES

SECTION (8) MOTOCYCLETTES

SECTION (9) MOTOCYCLETTES À USAGE RESTREINT

SECTION (10) VÉHICULES AMBULANCIERS

SECTION (11) REMORQUES

SECTION (12) CAMIONS DONT LE PNBV EST INFÉRIEUR À 4636 KG, FABRIQUÉS APRÈS LE 1ER SEPTEMBRE 2007

SECTION (13) MOTONEIGES

5

SECTION (14) VÉHICULES À BASSE VITESSE

SECTION (15) VÉHICULES ENDOMMAGÉS

INFORMATION SUPPLÉMENTAIRES

SECTION 1 - REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS 6

Le 12 avril 1995, une nouvelle Loi sur la sécurité automobile et un nouveau Règlement sur la sécurité des véhicules automobiles furent proclamés. Cette nouvelle loi permet l'importation au Canada de véhicules construits et certifiés selon les lois américaines, pour la vente sur le marché américain, pourvu qu'à la date de fabrication ces véhicules aient été conformes à certaines normes de sécurité des véhicules automobiles du Canada (NSVAC) telle la norme NSVAC 210 sur l'ancrage des ceintures de sécurité. La nouvelle législation permet aussi certaines modifications aux véhicules importés (pare-chocs, ancrage pour les systèmes de retenue pour enfants, phares de jour, ajout de certaines étiquettes). Afin de contrôler l'importation des véhicules achetés sur le marché de détail aux États-Unis, Transports Canada a retenu les services d'une compagnie appelée Registraire des véhicules importés. Son rôle est d'établir et d'opérer un système d'inspection et de vérification de la conformité de ces véhicules importés. Ce système constitue un processus fédéral étroitement contrôlé veillant à ce que les véhicules construits selon les normes des États-Unis soient enregistrés, inspectés et vérifiés dans le but d'assurer leur conformité aux normes de sécurité fédérales canadiennes avant leur immatriculation par les provinces et les territoires canadiens.

Ce programme comporte certains avantages pour les Canadiens:

** une assurance quant à la sécurité des véhicules importés sur les routes canadiennes,
 ** la possibilité d'effectuer certaines modifications sur les pare-chocs, les phares de jour, les ancrages pour les systèmes de retenue pour enfants, et l'ajout de certaines étiquettes après l'entrée du véhicule au Canada,
 ** l'établissement d'un système d'aide aux importateurs, incluant un service téléphonique bilingue sans frais (1-888-848-8240) **
 l'établissement d'une banque de données complète et précise couvrant les véhicules importés ** un système qui facilite l'application des règlements par Transports Canada ** un système qui permet aux provinces et territoires de s'assurer de la conformité des véhicules aux normes de sécurité canadiennes avant leur immatriculation au Canada.

Lors de la présentation du véhicule à la frontière il faudra fournir le titre de propriété ("Title"), les documents relatifs à son achat ainsi qu'un permis de conduire valable ou un passeport. On doit aussi fournir une preuve (étiquette de conformité ou lettre du fabricant) indiquant qu'au moment de sa fabrication le véhicule était conforme aux normes fédérales américaines de sécurité des véhicules automobiles. L'importateur doit être en mesure d'acquitter les frais associés au Registraire des véhicules importés, les droits de douanes et les taxes applicables - les cartes Visa, Mastercard, les chèques certifiés ou les mandats sont acceptés. Lors de l'inspection du véhicule par un agent du Registraire des véhicules importés vous devrez être en mesure de prouver que le véhicule ne fait l'objet d'aucun rappel aux États-Unis ou que le rappel a été effectué aux États-Unis.

Les frais payables au Registraire des véhicules importés sont de 195\$ (plus TPS) aux points d'entrée désignés et non-désignés, dans toutes les provinces sauf au Québec où les frais s'élèvent à 195\$ (plus TPS et TVQ). La liste des points d'entrée désignés se trouve au bas de la présente page. L'importateur doit assumer les frais liés aux modifications qui pourraient être nécessaires sur le véhicule. Des frais additionnels sont aussi imputables si le véhicule ne peut être présenté pour inspection à l'intérieur de la période prescrite de 45 jours suivant la date d'importation.

BUREAUX DÉSIGNÉS DE L'AGENCE DES SERVICES FRONTALIERS DU CANADA

RÉGION DE L'ATLANTIQUE

Bathurst (N.-B.) (201)
 (Qc) (351)

(Ont.) (439) St. Léonard (N.-B.) (218)

RÉGION DU SUD DE L'ONTARIO

Fort Érié (Ont.) (410)
 Queenston (Ont.) (427)
 (Man.) (505)
 (813) pont Ambassador (453)

RÉGION DU QUÉBEC

Armstrong (Qc) (329)
 Fort Frances (Ont.) (478) Edmundston (N.-B.) (213)
 Lansdowne (Ont.) (456) Gillespie Portage (N.-B.) (219)
 Pigeon River (Ont.) (475) Grand Falls (N.-B.) (217)
 Sault-Sainte-Marie (Ont.) (441) St. Stephen (N.-B.) (0-211) Woodstock (N.-B.) (212)

RÉGION DES PRAIRIES

Boissevain (Man.) (507)
 Emerson (Man.) (502)
 Osoyoos (C.-B.) (819) Windsor (Ont.)
 North Portal (Sask.) (602) tunnel de Windsor (452)
 Coutts (Alb.) (705)

RÉGION DU NORD DE L'ONTARIO

Cornwall (Ont.) (409) Clair (N.-B.) (216) Lacolle
 Rock Island (Qc) (314)
 St-Armand-Philipsburg (Qc) (328)
 Stanhope (Qc) (354) Prescott
 Woodstock (N.-B.) (212)

RÉGION DU PACIFIQUE

Huntington (C.-B.) (817) Niagara Falls (pont de
 Kingsgate (C.-B.) (818) Sarnia (Ont.) (440) Sprague
 Climax (Sask.) (619) Pacific Highway (C.-B.)
 Regway (Sask.) (607)

NI TRANSPORTS CANADA NI LE REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS NE PEUVENT GARANTIR L'EXACTITUDE DES INFORMATIONS CONTENUES DANS CETTE LISTE. CES RENSEIGNEMENTS SONT SUJETS À MODIFICATION SANS PRÉAVIS.

7

SECTION 2 - GÉNÉRAL

TYPES DE

ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES VÉHICULES
Tous les véhicules de véhicule a quinze QUINZE ANS ET PLUS (sauf les autobus)		Tous sont admissibles. Voir notes. L'importateur doit démontrer que le (15) ans ou plus d'après le mois et l'année de fabrication.
Autobus fabriqués l'autobus a été fabriqué AVANT le 1er janvier 1971		Tous sont admissibles. Voir notes. L'importateur doit démontrer que avant le 1er janvier 1971.
Autobus fabriqués APRÈS le 1er janvier 1971	Voir Notes.	Voir Notes. Voir Section 6 - Autobus et Section 7 - Autobus scolaires
Camionnettes et sections. camions, chariots Canada n'a pas fourni d'information à TC dépanneur, remorques l'admissibilité des véhicules importés après le admissibles.		Toutes les remorques et tous les véhicules les camions fabriqués AVANT le 1er septembre 2007 ont subi des modifications autres que des réparations 1er janvier 2008. À compter du 1er janvier 2008, si vous
(incluant les remorques liées à l'usure normale désirez importer un véhicule Volvo certifié aux normes américaines, vous devrez contacter Volvo Cars du avec freins à air PNBV est de moins de 4536 inadmissibles. compresseurs à air, les kg sont admissibles.		Tous les véhicules VOLVO: Volvo modifications autres concernant 1er janvier 2008. À compter du 1er janvier 2008, si le véhicule est admissible pour l'importation, et pour faire la fendoirs à bois et les déchiquteurs

mobiles,

fourni **QUINZE (15) ANS.**

APRÈS le 1er septembre
référer à

benz.ca/admissibilite Tous les camions dont le PNBV est de plus de 4536 kg
faire la sont admissibles. GENERAL MOTORS: GM nous a avisé que pour
Vehicle Vintage Services Pour les camions dont le demande d'une lettre de rappel, vous devez communiquer avec le groupe
de 4536 de General Motors du Canada au 1-888-467-6853 du PNBV est de moins
Canada et au 1-905-440-7689 de l'extérieur du Canada. kg et qui furent
fabriqués APRÈS le 1er septembre 2007, veuillez vous référer à la section 12.

VOLVO: Voir notes. MERCEDES-BENZ: Voir notes.

GENERAL MOTORS: Pour les lettres de rappel, voir la
colonne des notes

Pour les remorques dont le de l'importation. **etc.), de MOINS DE**
PNBV est de plus de 4536 kg MERCEDES-BENZ: Le fabricant n'a pas
et qui furent fabriquées d'information à TC concernant l'admissibilité des
véhicules Mercedes-Benz. Les détails concernant 2007, veuillez vous
l'admissibilité des véhicules Mercedes-Benz sont la section 11.
disponibles à l'adresse Internet suivante: www.mercedes-

Véhicules utilitaires

Fourgonnette véhicules. Veuillez lire la section 5 soigneusement. **de Voyage, Fourgonnette de Conversion et Véhicules modifiés**
pour les personnes handicapées

Voir Notes. Il y a de nombreuses restrictions à ces types de **sportifs,**

Véhicules automobiles

Aucun n'est admissible.

NI TRANSPORTS CANADA NI LE REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS NE PEUVENT GARANTIR L'EXACTITUDE DES
INFORMATIONS CONTENUES DANS CETTE LISTE. CES RENSEIGNEMENTS SONT SUJETS À MODIFICATION SANS
PRÉAVIS.

8

SECTION 2 - GÉNÉRAL (suite)

TYPES DE

ADMISSIBLES

INADMISSIBLES

NOTES VÉHICULES

prêt-à-monter (kit cars) de MOINS DE QUINZE
(15) ANS (assemblés ou non assemblés)

Véhicules de Tous les modèles

la compétition en circuit fermé. Pour être exemptés du programme RVI, ces véhicules doivent: (1) porter une
étiquette apposée par le constructeur déclarant, dans les deux langues
officielles, qu'ils sont des véhicules de course destinés exclusivement à la
compétition en circuit fermé, ou (2) être accompagnés d'une déclaration
signée indiquant clairement qu'ils sont des véhicules de course destinés
exclusivement à la compétition en circuit fermé. Cette déclaration DOIT
provenir d'un organisme de réglementation de la compétition automobile
tel que FIA, AMA, CART, etc.

SECTION 3 - VOITURES DE TOURISME

MODÈLES 1992 ET PLUS RÉCENTS

(Voir la section 2 (général) pour les véhicules âgés de quinze (15) ans ou plus, tel que déterminé par la mois et l'année de sa fabrication)

FABRICANTS

ADMISSIBLES

INADMISSIBLES

NOTES

ACURA

VOIR HONDA

ALFA ROMEO

1992 À 1994 Spider

Tous les autres modèles Voir les explications

générales sur la page

1994 ET 1995 164LS

de véhicules sont
inadmissibles.

couverture. Aucune voiture Alfa Romeo n'a été 1994 ET 1995
construite pour les États-Unis après 1995.

164 Sportiva

ASTON MARTIN

1992 À 2008 Tous les modèles Voir les explications

générales sur la page couverture.

Veillez contacter un concessionnaire Aston Martin du Canada
pour déterminer les coûts exacts des modifications. Toutes les
modifications doivent être effectuées par un concessionnaire

Aston Martin autorisé.

AUDI	AUDI	1992 À 1994 100CS Quattro Familiale	Voir les explications générales sur la page couverture. 1992 80, 80 Quattro> 1994
	100S Familiale 1992 À 1994 V8 Quattro> 100S, 100CS	1995 S6 Familiale, Familiale Quattro	2000 TT : l'ancrage pour siège d'enfant doit 1992 À 1994 100, être modifié. VW a indiqué qu'il faut changer le Quattro>
	Quattro Sedan> 90CS, 90CS 2001 A4 Familiale peuvent s'avérer dispendieuses. 1995 90, 90 Sport>	1995 À 1997 A6 Familiale dossier du siège. L'importateur devrait vérifier 1992 À 1994 S4 1996 ET 1997 A6 familiale avec VW de l'Amérique. Avant d'apporter le 1993 ET 1994 90S, Quattro	véhicule au Canada. Les modifications Quattro> 1998 À
		et Familiale Quattro 1995 A6 Quattro Familiale> 2000 À 2008 A6 Sedan 1995 S6 Quattro Sedan> avec moteur V-8 4.2L	

NI TRANSPORTS CANADA NI LE REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS NE PEUVENT GARANTIR L'EXACTITUDE DES INFORMATIONS CONTENUES DANS CETTE LISTE. CES RENSEIGNEMENTS SONT SUJETS À MODIFICATION SANS PRÉAVIS.

9

SECTION 3 - VOITURES DE TOURISME (suite)

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
	1996 À 2000 A4 Sedan, A4 Sedan Quattro> Sedan 2000 A8> Quattro> 2004 À 2006 S4 Cabriolet 2000 TT Coupé (voir notes)**> 2001 À 2006 TT Coupé** Familiale fabriquée 2008 TT Coupé** 4ième caractère du 2007 ET 2008 S4 Cabriolet fabriqué après 4ième après	2000 À 2002 S4 2002 À 2004 S6 Familiale 1996 À 2000 A6 Sedan, A6 2003 RS6 Quattro> 2004 A6 Sedan Quattro 1997 À avec moteur V8 4.2L 1998 A6 Familiale, Familiale avec moteur V8 4.2L	
	RS4 Décapotable. Le 2006 À 2008 S4 Sedan 2008 RS4 Sedan** 1992 À 2008 Tous les autres modèles dans la colonne des inadmissibles	2004 ET 2005 S4 Sedan 2001 À 2006 Roadster** et jusqu'en novembre 2004 2008 TT Roadster** avec NIV étant soit P ou X. 2005 S4 Sedan, 2007 ET 2008 S6 Sedan. novembre 2004 et dont le Le véhicule ne peut être caractère du NIV est soit G ou U modifié pour être conforme 2005 S4 Familiale, fabriquée à NSVAC 215 novembre 2004 et dont le 4ième (pare-chocs). caractère du NIV est soit G ou U 2008	
		et Familiale véhicule ne peut pas être 2007 ET modifié afin d'être 2008 R8** conforme à NSVAC 215 (pare-chocs). de voitures, à l'exception de ceux figurant	
BENTLEY	2004 À 2007 Continental GT** 2006 ET 2007 Continental Flying 2007 Bentley Continental GTC** autres modèles.		Voir les explications générales sur la page couverture. Spur** Veuillez entrer en contact avec un 1992 À 2008 Tous les concessionnaire Bentley du Canada pour déterminer les coûts exactes des modifications. Bentley exige que toutes les modifications soient effectuées par un concessionnaire canadien Bentley autorisé.
BMW	Voir notes.	1994 ET 1995 850 CSI 1995 M3	Voir la section des explications générales. Le fabricant n'a pas fourni d'information à TC concernant l'admissibilité des véhicules Mercedes-Benz. Veuillez contacter un détaillant autorisé BMW ou Mini canadien pour faire la demande d'une lettre d'admissibilité, ainsi que pour obtenir des informations concernant la nature exacte et les coûts des modifications requises. Les modifications peuvent varier selon le modèle du véhicule et peuvent s'avérer dispendieuses. Veuillez visiter le site Internet de BMW Canada à l'adresse www.bmw.ca afin d'obtenir des informations détaillées au sujet des détaillants BMW au Canada, ainsi que pour toute information concernant l'importation de véhicules BMW des États-Unis. BMW Canada a informé Transports Canada que TOUTES les modifications DOIVENT être effectuées par un détaillant autorisé BMW ou Mini canadien, et doivent être complétées

NI TRANSPORTS CANADA NI LE REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS NE PEUVENT GARANTIR L'EXACTITUDE DES INFORMATIONS CONTENUES DANS CETTE LISTE. CES RENSEIGNEMENTS SONT SUJETS À MODIFICATION SANS PRÉAVIS.

10

SECTION 3 - VOITURES DE TOURISME (suite)

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
			avant l'obtention de la lettre de rappel du Groupe BMW Canada. Afin que le Groupe BMW Canada puisse réviser votre demande d'une lettre d'admissibilité, les informations suivantes sont requises: - Modèle - Année du modèle - Le VIN (Numéro d'Identification du Véhicule de 17 caractères) Une lettre officielle d'admissibilité du Groupe BMW Canada doit être présentée à un officier de l'Agence des Services Frontaliers du Canada (ASFC) au moment de l'importation. De plus, la lettre officielle de rappel, obtenue auprès du Groupe BMW Canada (une fois les modifications requises complétées, et documentées par un détaillant autorisé BMW ou Mini), doit être présentée au Registraire des Véhicules Importés (RIV) lors du processus d'enregistrement du véhicule.
CHRYSLER PLYMOUTH/DODGE/ Monaco	1996 Viper coupé avec deux sacs gonflables 2004 À 2008 Crossfire** Toutes les autres voitures Chrysler Corporation Sundance si équipé d'un système de retenue passif des	1994 ET 1995 Lebaron Sedan 1992 Premier 1994 ET 1995 Shadow / 1994 ET 1995 Spirit/Acclaim 1992 À 1996 Viper Roadster	Voir les explications générales sur la page couverture. EAGLE/JEEP 2003 Neon SRT 4** 1992 Des trousse de quincaillerie pour l'ancrage 1992 À 2008 des sièges pour enfants sont disponibles chez de la compagnie tous les concessionnaires Chrysler. sauf celles qui figurent
DAEWOO	1998 À 2002 Tous les modèles		
DAIHATSU		Toutes les voitures Daihatsu sont inadmissibles.	
DODGE			VOIR CHRYSLER
EAGLE			VOIR CHRYSLER
FERRARI # (voir Voir les explications générales sur la page notes) couverture. 2000 À 2007 360 Modena F1 aussi Inc. 2000 À 2007 360 Spider concessionnaire Ferrari du 2000 À 2007 360 Challenge Stradale comme étant Challenge 2000 À 2007 575 M Maranello aussi Maranello F1 aussi		inadmissibles. connue comme étant 360 Coupé F1 Ferrari/Maserati d'Amérique du Nord, demande à tous les importateurs d'entrer en 2000 À 2007 360 Spider F1 contact avec un concessionnaire Ferrari autorisé. connue comme étant 550 Evolution 2000 À 2007 575 M Pour l'attestation d'absence de rappel, S.V.P. connue comme étant 550 Evolution F1 veuillez contacter Ferrari/Maserati d'Amérique du Nord, Inc. aux É.-U. au 1-201-816-2600.	2000 À 2007 360 Modena aussi connue 1992 À 2008 Tous les autres modèles sont
NI TRANSPORTS CANADA NI LE REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS NE PEUVENT GARANTIR L'EXACTITUDE DES INFORMATIONS CONTENUES DANS CETTE LISTE. CES RENSEIGNEMENTS SONT SUJETS À MODIFICATION SANS PRÉAVIS.			

11

SECTION 3 - VOITURES DE TOURISME (suite)

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
FIAT	Limitée aussi connue comme étant 575 Spider Enzo Production Limitée 2000 À 2007 599 GTB 2000 À 2007 599 GTB F1 2000 À 2008 612 Scaglietti F1 2000 À 2008 612 Scaglietti 2000 À 2008 F430 Coupé 2000 À 2008 F430 Coupé F1 2000 À 2008 F430 Spider 2000 À 2008 F430 Spider F1 2008 F430 Scuderia 2008 612 Scaglietti (Sessanta) 60ième anniversaire 2008 599 GTB Fiorano 2008 599 GTB Fiorano F1	Toutes les voitures Fiat sont inadmissibles.	#: Veuillez vous référer au paragraphe 8 de la M Maranello section des explications générales.

FORD 2002 À 2005 Thunderbird (voir notes)** 1992 ET 1993 Thunderbird Voir les explications générales sur la page **MERCURY / LINCOLN** 2007 ET 2008 Ford Crown Victoria - 1992 ET 1993 Cougar couverture. code de carrosserie P70, P71 et P72 1992 À 1994 Capri 2002 À 2005 Thunderbirds, si équipés des dans les positions 5,6 et 7 du VIN, 2001 ET 2002 Escort lampes d'options supplémentaires de construits APRÈS le 1er septembre sedan & familiale stationnement sur le pare-chocs avant. Vous devez enlever les lampes et installer un disque 1992 À 2008 2007. [SIE] (voir notes) 2001 À 2003 Escort ZX2 coloré de la même couleur que le pare-chocs, à l'exception de ceux qui figurent dans 2005 ET 2006 GT Coupé afin que le véhicule soit conforme à la colonne des inadmissibles CMVSS215. Vous pouvez vous procurer le disque (pièce # 1W6Z-17E810-BAA) chez tous les concessionnaires Ford du Canada et des États-Unis. [SIE]: Voir la section des explications générales, paragraphes # 4(3) et #9.

GENERAL MOTORS / CHEVROLET

2007 Corvette fabriquée avant 2007**
1997 ET 1998 Cadillac Catera> derniers caractères du NIV sont WR083596 ou plus élevés, aucune modification n'est norme NSVAC 215 requise pour l'ancrage des sièges pour (pare-chocs) enfants 2004 À 2007 Cadillac XLR fabriquée le 1er septembre 2007**

PONTIAC

2004 À 2006 GTO
2006 À 2008 Solstice avec équipés de dossiers réglables (manuellement l'option spoiler arrière D52. ou électriquement). Si elles n'en sont pas Le véhicule ne peut pas

Les voitures GM suivantes peuvent être **SATURN** 2003 À

importées seulement si les sièges avant sont le 1er septembre équipées, les sièges avant devront être CADILLAC: Si les huit être modifié afin de remplacés par des sièges à dossiers devenir conforme avec la inclinables aux deux positions avant: ancrage des sièges pour (pare-chocs). CHEVROLET 2008 Cadillac XLR. Le 1992 À 1994 Cavalier sedan & familiale véhicule ne peut pas être 1992 Celebrity familiale avant modifié afin de devenir 1992 À 2007 Tous les autres modèles conforme avec la norme BUICK

General Motors/Saturn fabriqués avant NSVAC 215 (pare-chocs). 1992 À 1996 Century sedan & familiale le 1er septembre 2007 sont 2008 Corvette modèles 1992 À 1995 Skylark sedan admissibles, sauf ceux figurant dans la Coupée, Décapotable et colonne d'inadmissibles. 1992 Le véhicule ne peut OLDSMOBILE

2008 Aveo avec l'option code BAH pas être modifié afin de (identifié sur l'étiquette d'identification devenir conforme avec la 1992 À 1996 Cutlass Calais sedan 1992 Cutlass Ciera sedan & familiale des pièces de service situé dans le norme NSVAC 215 1993 À 1995 Achieva sedan coffre à gants). (pare-

2008 Saturn Astra

2008 Pontiac G8

PONTIAC

1992 6000 sedan et familiale AVANT le 1er septembre 2007 1992 À 1995 Grand AM sedan admissibles pour l'importation, à 1992 À 1994 Sunbird sedan et familiale l'exception des

véhicules qui figurent

NI TRANSPORTS CANADA NI LE REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS NE PEUVENT GARANTIR L'EXACTITUDE DES INFORMATIONS CONTENUES DANS CETTE LISTE. CES RENSEIGNEMENTS SONT SUJETS À MODIFICATION SANS PRÉAVIS.

SECTION 3 - VOITURES DE TOURISME (suite)

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
	dans la colonne des inadmissibles. autres modèles septembre de ceux figurants		Les véhicules suivants sont admissibles mais 2008 : Tous les les glissières des sièges devront être fabriqués APRÈS le 1er remplacées par des pièces canadiennes. 2007, à l'exception 1994 Regal sedan dans la colonne des inadmissibles. 1994 Cutlass Supreme sedan [SIE] (voir notes) 1994 Voir les explications générales sur la page colonne des notes couverture. General Motors exige que pour faire la demande d'une lettre de rappel, les importateurs doivent communiquer avec le groupe Vehicle Vintage Services de General Motors du Canada au 1-888-467-6853 du Canada et au 1-905-440-7689 de l'extérieur du Canada. [SIE]: Voir la section des explications générales, paragraphes # 4(3) et #9.
GEO	1997 et modèles précédents de Metro 1993 À 1996 Prizm Storm	Toutes les autres voitures Voir les explications générales sur la page Geo sont inadmissibles. couverture. Les voitures de tourisme GEO ont 1992 ET 1993 été discontinuées après le modèle 1997. VOIR 1997 Tous les autres modèles GENERAL MOTORS POUR LES MODÈLES	1998 ET PLUS RÉCENTS. Les véhicules équipés d'un système de retenue passif ne sont pas conformes à l'article 210, Ancrage des ceintures de sécurité. Un système de protection passif est identifié par sa ceinture-baudrier motorisée ou par un système de ceinture de sécurité à trois points monté sur la porte.
HONDA / ACURA	explications générales.		1992 À 2008 Tous les modèles. Voir la section des

HYUNDAI 1992 À 2006 Tous les modèles Voir la section des explications générales.
 1997 SONATA (voir notes)**
 2007 ET 2008 Tous les modèles La Sonata 1997 nécessite un rappel R19 de fabriqués AVANT
 le 1er septembre Hyundai Auto Canada (renforcement des 2007 phares)
 pour être conforme à la norme 2007 ET 2008 Tous les modèles NSVAC 215. Le véhicule sera admissible à fabriqués APRÈS
 le 1er septembre condition que ce rappel soit effectué. 2007. [SIE] (voir notes)
 [SIE]: Voir la section des explications générales, paragraphes #
 4(3) et #9.

ISUZU 1992 ET 1993 Impulse Toutes les autres voitures Isuzu ne fabrique plus de voitures depuis
 1992 ET 1993 Stylus Isuzu sont inadmissibles. 1993.
 Voir la section des explications générales.

JAGUAR 1992 À 2008 Tous les modèles. (VOIR NOTES)
 Voir la section des explications générales.
 Veuillez contacter un concessionnaire Jaguar Canada autorisé pour déterminer la nature exacte et les coûts des modifications requises. Toutes les modifications DOIVENT être complétées par un concessionnaire Jaguar Canada autorisé. Lorsque les modifications et tous les rappels sont complétés, votre concessionnaire Jaguar local vous remettra une lettre officielle d'admissibilité et de rappel de Jaguar Canada. Une liste des concessionnaires Jaguar est disponible à l'adresse suivante:
http://www.jaguar.ca/ca/en/jaguar_ownership/

NI TRANSPORTS CANADA NI LE REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS NE PEUVENT GARANTIR L'EXACTITUDE DES INFORMATIONS CONTENUES DANS CETTE LISTE. CES RENSEIGNEMENTS SONT SUJETS À MODIFICATION SANS PRÉAVIS.

13

SECTION 3 - VOITURES DE TOURISME (suite)

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
			locate_dealer/Locate_A_Dealer.htm
KIA	2000 Sephia> 2001 Sephia 2002 À 2006 Spectra Magentis 2004 ET 2006 Amanti 3.5L 2007 ET 2008 Amanti 3.8 L 2007 ET 2008 Rondo, si fabriqué après le 1er septembre 2007. [SIE] (voir notes) 2007 ET 2008 Rio, si fabriquée après le 1er septembre 2007. [SIE] (voir notes) 2007 ET 2008 Spectra, si fabriquée après le 1er septembre 2007. [SIE] (voir notes) 2007 ET 2008 Magentis / Optima, si fabriquées après le 1er septembre 2007. [SIE] (voir notes)	Toutes les autres voitures Kia sont inadmissibles.	Voir la section des explications générales. [SIE]: Voir la section des explications générales, paragraphes #4(3) et #9. 2001 À 2006 Rio & 2006 Optima &
LEXUS			VOIR TOYOTA
London Taxis North		2006 (jusqu'à août 2006) et tous les modèles précédents	Tous les autres modèles fabriqués pour le marché américain. Voir les explications
	générales sur la page America Inc.(LTNA)		
LOTUS	1993 Esprit Turbo ** 1994 ET 1995 Esprit S4 1997 À 2004 Esprit V8	Toutes les autres voitures Lotus sont inadmissibles.	Voir les explications générales sur la page couverture. 1995 Esprit S4S
MASERATI	2002 À 2004 Coupé, Coupé F1, Spyder & Spyder F1 Coupé, Coupé F1, F1, Gransport & 2007 ET 2008 Tous les modèles	Toutes les autres voitures Maserati sont inadmissibles. DOIVENT être effectuées par	Veillez contacter un concessionnaire Maserati pour déterminer la nature et les coûts des modifications. TOUTES les modifications Spyder, Spyder un Quattroporte F1 concessionnaire Maserati. Voir les explications générales sur la page couverture.
MAZDA	1992 À 1996 RX-7** 1992 À 1997 MX-5 (Miata)** autres voitures, sauf celles qui figurent dans la colonne des inadmissibles	1992 626 1992 À 1994 323 4 portes 1992 À 1994 Protégé 4 portes 1992 À 1996 MX-3 (Precidia)** 1992 À 2000 Millenia>	1992 À 2008 MX-5 (Miata)** 1992 À 2008 Toutes les
MERCEDES-BENZ		VOIR NOTES	VOIR NOTES Voir la section des explications générales.
			Le fabricant n'a pas fourni d'information à TC concernant l'admissibilité des véhicules Mercedes-Benz. Les détails concernant l'admissibilité des véhicules Mercedes-Benz sont

MERCURY

VOIR FORD

MINI Voir notes.

2005 Cooper s avec John Voir la section des explications générales.
Cooper works GP kit

NI TRANSPORTS CANADA NI LE REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS NE PEUVENT GARANTIR L'EXACTITUDE DES INFORMATIONS CONTENUES DANS CETTE LISTE. CES RENSEIGNEMENTS SONT SUJETS À MODIFICATION SANS PRÉAVIS.

14

SECTION 3 - VOITURES DE TOURISME (suite)

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
			<p>Le fabricant n'a pas fourni d'information à TC concernant l'admissibilité des véhicules BMW et Mini. Veuillez contacter un détaillant autorisé BMW ou Mini canadien pour faire la demande d'une lettre d'admissibilité, ainsi que pour obtenir des informations concernant la nature exacte et les coûts des modifications requises. Les modifications peuvent varier selon le modèle du véhicule et peuvent s'avérer dispendieuses.</p> <p>TOUTES les modifications DOIVENT être effectuées par un détaillant autorisé BMW ou Mini canadien, et doivent être complétées avant l'obtention de la lettre de rappel du Groupe BMW Canada.</p> <p>Afin que le Groupe BMW Canada puisse réviser votre demande d'une lettre d'admissibilité, les informations suivantes sont requises:</p> <ul style="list-style-type: none">- Modèle- Année du modèle- Le VIN (Numéro d'Identification du Véhicule de 17 caractères) <p>Une lettre officielle d'admissibilité du Groupe BMW Canada doit être présentée à un officier de l'Agence des Services Frontaliers du Canada (ASFC) au moment de l'importation. De plus, la lettre officielle de rappel, obtenue auprès du Groupe BMW Canada (une fois les modifications requises complétées, et documentées par un détaillant autorisé BMW ou Mini), doit être présentée au Registraire des Véhicules Importés (RIV) lors du processus d'enregistrement du véhicule.</p>
MITSUBISHI	2000 Galant et Eclipse> 1992 À 2006 Tous les modèles, sauf explications générales. inadmissibles. Eclipse Spyder. Evolution [SIE] (voir notes)** 2007 ET 2008 Tous les modèles sauf ceux qui figurent dans la colonne des inadmissibles. Si le véhicule fut fabriqué APRÈS le 1er septembre 2007. [SIE] (voir notes)	1997 À 2001 Mirage (2 portes) ceux qui figurent dans la colonne des inadmissibles. Si le véhicule fut fabriqué APRÈS le 1er septembre 2007. [SIE] (voir notes)	2002 Mirage Voir la section des explications 2006 À 2008 Eclipse & [SIE]: Voir la section des explications 2006 À 2008 Eclipse & générales, paragraphes #4(3) et #9.
NISSAN / INFINITI	d'un système de fabriquées avant le 1er septembre 2007, sauf celles qui figurent dans la colonne des inadmissibles 350Z, si fabriqué après septembre 2007. [SIE] (voir afin de devenir 2007 ET 2008 Maxima, si fabriqué septembre 2007. [SIE]	1992 À 2007 Toutes les autres voitures un système de retenue passif 1992 240SX décapotable 2008 Sentra SER. Le véhicule ne peut pas être points monté sur la porte. conforme avec la norme NSVAC 215 (pare-chocs). couverture.	1992 ET 1993 Sentra avec Les véhicules équipés retenue passif ne sont pas conformes à l'article 210, Ancrage des ceintures de colonne des sécurité. Un système de protection passif est 2007 ET 2008 identifié par sa ceinture- baudrier motorisée ou le 1er par un système de ceinture de sécurité à trois notes) modifié Voir les explications générales sur la page après le 1er

NI TRANSPORTS CANADA NI LE REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS NE PEUVENT GARANTIR L'EXACTITUDE DES INFORMATIONS CONTENUES DANS CETTE LISTE. CES RENSEIGNEMENTS SONT SUJETS À MODIFICATION SANS PRÉAVIS.

15

SECTION 3 - VOITURES DE TOURISME (suite)

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
(voir notes)		2008 Altima 4 portes	[SIE]: Voir la section des explications 2008 Versa Sedan.

Le véhicule ne
2008 Infiniti G35
M45
2008 Infiniti Q45
2008 Sentra (sauf la Sentra SER)

générales, paragraphes #4(3) and #9. 2008 Altima 2 portes peut pas être modifié afin de devenir conforme avec 2008 Infiniti G37 la norme NSVAC 215 2008 Infiniti M35 / (pare-chocs).

PEUGEOT	Tous les modèles sont	Voir la section des explications générales. inadmissibles
PLYMOUTH		VOIR CHRYSLER
PORSCHE	1992 À 1996 Tous les modèles 1997 ET 1998 Boxster	1997 ET 1998 Toutes les autres voitures Porsche sont inadmissibles 2008 PARE-CHOCS: Tous les modèles de 1997 ET 1998 911 voitures de tourisme (Boxster, Cayman, 1999 À 2007 Tous les modèles variés 911) ne sont pas conformes 2008 Boxster, Boxster S (voir notes)** avec la norme NSVAC 215 (pare-chocs). Afin de rendre ces véhicules conformes à la norme NSVAC 215, les deux tuyaux d'impact (pièce # 2008 911 Carrera Décapotable (voir notes)** 019 01) et les deux coussins notes)** compléentaires servant à absorber les impacts 2008 911 Carrera 4 (voir notes)** (pièce # 996 505 775 00) qui supportent le pare-chocs arrière, doivent être notes)** remplacés par les pièces canadiennes 2008 911 Carrera S (voir notes)** suivantes: (pièce # 996 505 015 01) et (pièce 2008 911 Carrera S Décapotable (voir notes)** 2008 COURROIES D'ATTACHE/SYSTÈMES 2008 911 Carrera 4S (voir notes)** DE RETENUE: Tous les modèles 911 2008 911 Carrera 4S Décapotable (voir notes)** d'attache requises. Toutefois, les ancrages 2008 911 Targa 4 (voir notes)** sont recouverts d'un tapis et ne sont donc pas 2008 911 Targa 4S (voir notes)** visibles. Le tapis devra être coupé afin de libérer les ancrages. De plus, les étiquettes 2008 911 Turbo Décapotable (voir notes)** requises ne sont pas apposées sur le notes)** revêtement. 2008 911 GT2 (voir notes)** 2008 911 GT3 (voir notes)** 2008 911 GT3 RS (voir notes)**
RENAULT	Tous les modèles	Voir la section des explications générales.
ROLLS ROYCE	1992 À 2008 Tous les autres modèles.	1993 À 1995 Silver spur II MPV touring See explanations on cover page. limousine>
SAAB	1992 À 2007 Tous les modèles. 2008 9-3 et 9-5	Voir la section des explications générales.
SATURN		VOIR GENERAL MOTORS
STERLING	TOUTES LES VOITURES STERLING SONT INADMISSIBLES	Voir la section des explications générales.
SUBARU	1992 À 1996 Justy 1992 À 1996 Legacy 1992 À 1994 Loyale 1992 À 1996 SVX 1999 Impreza RS (2 Portes)**	1992 À 1996 Toutes les autres voitures Subaru sont inadmissibles. [SIE]: Voir la section des explications générales, paragraphes #4(3) and #9. 1993 À 1996 Impreza

NI TRANSPORTS CANADA NI LE REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS NE PEUVENT GARANTIR L'EXACTITUDE DES INFORMATIONS CONTENUES DANS CETTE LISTE. CES RENSEIGNEMENTS SONT SUJETS À MODIFICATION SANS PRÉAVIS.

SECTION 3 - VOITURES DE TOURISME (suite)

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
	2000 ET 2001 Impreza RS (2 & 4 portes)** autres modèles fabriqués avant le 1er septembre 2007, sauf ceux qui figurent dans la colonne des inadmissibles. 2007 ET 2008 Impreza, si fabriqué APRÈS le 1er septembre 2007. [SIE] (voir notes) 2007 ET 2008 STI, si fabriqué APRÈS le 1er septembre 2007. [SIE] (voir notes) 2008 Legacy 2008 Outback	1997 À 2007 Tous les autres modèles fabriqués avant le 1er septembre 2007, sauf ceux qui figurent dans la colonne des inadmissibles.	
SUZUKI # (voir notes)	1995 À 2001 Swift 1995 À 2002 Esteem 2004 À 2006 Verona SX4, si fabriqué APRÈS [SIE] (voir	2008 Forenza/Reno Toutes les autres voitures Suzuki sont inadmissibles	Voir la section des explications générales. 2002 À 2007 Aerio #: Veuillez vous référer au paragraphe 8 de la 2007 ET 2008 section des explications générales. le 1er septembre 2007. [SIE]: Voir la section des explications notes) générales, paragraphes #4(3) et #9.
TOYOTA/LEXUS	section des explications générales. fabriquées avant le 1er septembre		1992 À 2007 Toutes les autres voitures 1992 Corolla Voir la 1992 À 1994 Tercel / [SIE]: Voir la section des explications

2007, sauf celles qui figurent dans la Paseo générales, paragraphes #4(3) and #9. colonne inadmissibles
 2000 SC400/300 2008 Avalon 2000 À 2005 MR2 2008 Camry 2005 ET 2006

Scion TC
 2008 Camry HV 2008 Scion 2008 Camry Solara 2008 Yaris
 Sedan, si fabriquée après le 1er septembre 2007. [SIE] (voir notes) 2008 Yaris
 Hatchback, si fabriquée après le 1er septembre 2007. [SIE] (voir notes) 2008 Corolla,
 si fabriquée après le 1er septembre 2007. [SIE] (voir notes) 2008 Prius, si fabriquée
 après le 1er septembre 2007. [SIE] (voir notes) 2008 Matrix, si fabriquée après le 1er
 septembre 2007. [SIE] (voir notes) LEXUS
 2008 LS460L / 460 2008 LS600hL 2008 ES350
 2008 GS350 / 460 2008 GS450h 2008 SC430
 2008 IS250 / 350 2008 IS F

VOLKSWAGEN
générales.

VOLKSWAGEN

1992 À 1994 Corrado Voir la section des explications

1992 Fox et Fox GL / Golf GL GTI et
 GL, Carat, GLI 16V et 2006 À 2008 Jetta GLI,
 WLE CL, GL et fabriqué après le 10
 ancrages pour les systèmes 1993 WLE Fox
 GTI / Jetta GL et GLS / Passat, GL,
 GLS et GLX>
 portes), Golf III

2004 Golf R32
 inférieurs à 007203 requièrent une WLE GL>
 WLE Fox GL / Golf GL véhicule ne peut pas être
 modifié pour être conforme
 à NSVAC 215
 (pare-chocs).

1998 Beetles dont les six derniers chiffres du GTI 16V / Jetta,
 numéro d'identification du véhicule sont WLE GL / Passat, CL,
 septembre 2006. Le modification aux
 de retenue pour enfant.

1999 et 2000 Golf (nouveaux modèles) 1994 Golf III GL (2&4
 et **1998 à 1999 Passat familiale** (Tous les

**NI TRANSPORTS CANADA NI LE REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS NE PEUVENT GARANTIR L'EXACTITUDE DES
 INFORMATIONS CONTENUES DANS CETTE LISTE. CES RENSEIGNEMENTS SONT SUJETS À MODIFICATION SANS
 PRÉAVIS.**

SECTION 3 - VOITURES DE TOURISME (suite)

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
LTD. Edition / Jetta III, GL, GLS, GLX Passat GLX> GL, Sport, être conforme à NSVAC City et Celebration Edition GTI-VR6> VR6> 1997 À 2000 Golf (Tous les Notes)> notes)> 2000 Jetta (Tous les modèles)> septembre 2007. [SIE] (voir notes) 1992 À 2008 Toutes les autres voitures, sauf celles qui figurent dans la colonne des inadmissibles		2008 GTI. Le véhicule ne peut pas être modifié pour être changer le dossier du siège. 215 (pare-chocs). 1996 Golf GL, TDI, GTI et GTI- 2008 Golf R32. Le véhicule ne peut pas être modifié pour être conforme à NSVAC 215 1998 À 2000 Passat (Tous les 2002 Jetta familiale** 2007 ET 2008 Passat & Passat Familiale, si fabriquées après le 1er septembre 2007. [SIE] (voir notes) 1992 À 2008 Toutes les autres voitures, sauf celles qui figurent dans la colonne des inadmissibles	modèles) l'ancrage pour siège d'enfant doit et LTD. Edition / être modifiées. VW nous avise qu'il faut 1995 Golf III, 'Price Leader', [SIE]: Voir la section des explications modèles)(voir notes)> générales, paragraphes #4(3) et #9. 1998 New Beetle (voir (pare-chocs). modèles) (voir

VOLVO VOIR NOTES
 établissement concessionnaire

Volvo Canada demande aux importateurs de contacter un
 Volvo Canada pour déterminer la nature et les coûts des
 modifications et exige que TOUTES les modifications SOIENT
 effectuées par un concessionnaire Volvo Canada.
 IMPORTANT: Volvo Canada n'a pas fourni d'information à TC
 concernant l'admissibilité des véhicules importés après le 1er
 janvier 2008. À compter du 1er janvier 2008, si vous désirez
 importer un véhicule Volvo certifié aux normes américaines,
 vous devrez contacter Volvo Cars du Canada au 1-800-663-
 8255 afin de vérifier si le véhicule est admissible pour
 l'importation, et pour faire la demande de la lettre
 d'admissibilité requise au moment de l'importation.

**NOTE: TOUS LES AUTRES FABRICANTS DE VOITURES DE TOURISME QUI NE FIGURENT PAS DANS LA PRÉSENTE LISTE, SONT
 INADMISSIBLES.**

SECTION 4 - LIMOUSINES ET VÉHICULES FUNÉRAIRES

LIMOUSINES ET VÉHICULES FUNÉRAIRES

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
ACCUBUILT INC. extension de 6" Tous les autres			1994 À 2009 Limousines sur Cadillac DES avec une Voir les d'empattement. modèles explications générales sur la page couverture.
NI TRANSPORTS CANADA NI LE REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS NE PEUVENT GARANTIR L'EXACTITUDE DES INFORMATIONS CONTENUES DANS CETTE LISTE. CES RENSEIGNEMENTS SONT SUJETS À MODIFICATION SANS PRÉAVIS.			

18

SECTION 4 - LIMOUSINES ET VÉHICULES FUNÉRAIRES (suite)

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
AHA AUTOMOTIVE seulement)Maximum: 120" modèles			1994 À 2006 Limousines sur Lincoln (4 portes Tous les autres Voir les DESIGN extension explications générales sur la page couverture.
AMERICAN CUSTOMS 1993 À 2000 Limousines sur Cadillac et Lincoln (4 portes seulement) COACHWORKS INC., maximum: 100" extension. 1996 À 2000 Limousines sur Lincoln (4 portes seulement).Maximum: 120"			Tous les autres Voir les explications générales sur extension. la page
AMERICAN LIMOUSINE MANUFACTURING INC. CCE INC., EUREKA Tous les autres Cadillac et Lincoln (4 portes seulement). Maximum: 100" extension			1992 À 1997 Corbillards sur Cadillac et Lincoln Voir les COACH, 1992 À 1997 Limousines sur modèles explications COLLINS générales sur la page
PROFESSIONAL CARS, MILLER METEOR CLASSIC 1994 À 2001 Limousines sur Cadillac Maximum: 130" extension. 1994 À 2001 Limousines sur Lincoln (4 portes seulement). Maximum: 120" générales sur 2002 Limousines sur Cadillac, maximum: 100" extension			Tous les autres Voir les LIMOUSINES modèles explications extension. la page couverture.
DABRYAN COACH extension (4 portes seulement). 2009 Limousines sur Lincoln (4 et 6 portes). Maximum: 120" 2002 À 2005 Limousines sur Ford excursion. Maximum: 140" extension. Limousines sur Lincoln Navigator. Maximum: 140" extension. 2007 ET 2008 Ford E250 camionnette de luxe (Pas d'extension) 2007 ET 2008 Ford Expédition Maximum 140" d'extension			1993 À 2009 Limousines sur Cadillac, maximum: 130" Tous les autres Voir les BUILDERS modèles explications INC. 1993 À générales sur extension. la page couverture. 2004 À 2008
EAGLE COACH COMPANY Maximum: 36" extension d'empattement 2003 et plus récents de corbillards GM Venture / Uplander / Pontiac SV6 / Buick Terraza, 10" prolongation du corps arrière.			1992 À 2006 Corbillards sur Cadillac et Lincoln. Tous les autres Voir les modèles explications générales sur Saturn Relay et la page couverture.
EXECUTIVE COACH extension Tous les autres 1997 À 2005 Limousines sur Cadillac. Maximum: 130" extension Limousines sur Ford Excursion. Maximum: 120" extension ou 2008 Limousines sur Navigator et Expeditions. Maximum 140" extension Maximum 120" extension			1994 À 2006 Limousines sur Lincoln. Maximum: 120" Voir les modèles explications 2002 À 2005 générales sur 140" extension d'empattement. la page couverture. 2008 Limousines sur Lincoln Town Cars.
FEDERAL COACH Maximum: 29" extension. 1992 À 2007 Limousines sur Lincoln. Maximum: 120" extension			1992 À 2005 Corbillards sur Cadillac et Lincoln. Tous les autres Voir les modèles explications 1994 À 2007

Limousines sur Cadillac. Maximum: 130" extension.

générales sur la page couverture.

INTERNATIONAL

seulement). Maximum: 100" extension.

1995 À 2000 Limousines sur Cadillac (4 portes

Tous les autres modèles Voir les **ARMOR & explicacions**

générales sur la page

LIMOUSINE MFG.

NI TRANSPORTS CANADA NI LE REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS NE PEUVENT GARANTIR L'EXACTITUDE DES INFORMATIONS CONTENUES DANS CETTE LISTE. CES RENSEIGNEMENTS SONT SUJETS À MODIFICATION SANS PRÉAVIS.

SECTION 4 - LIMOUSINES ET VÉHICULES FUNÉRAIRES (suite)

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
KRYSTAL COACH	seulement). Maximum: 120" extension. Limousines sur Cadillac (4 portes seulement). Maximum: 130" Limousines sur Ford Excursion. Maximum: 140" extension. Navigator. Maximum: 140" extension d'empattement.	1992 À 2007 Limousines sur Lincoln (4 & 5 portes Tous les autres modèles générales sur extensionla page 2002 À 2005 couverture. 2004 À 2008 Limousines sur Lincoln	couverture.
LCW AUTOMOTIVE	Maximum: 120" Tous les autres explications 1993 et modèles plus récents de Limousines Cadilac, Maximum 130" récents de limousines Ford Excursion. Maximum: 120" 2004 À 2007 Lincoln Navigator, Maximum: 140" d'extension	1993 et modèles plus récents de limousines Lincoln. Voir les CORP	extension. modèles générales sur extension la page 2002 et modèles plus couverture. extension.
ROYALE LIMOUSINE	1994 À 2007 Limousines sur Lincoln. Maximum: 120" extension. extension. 2007 Lincoln Navigator, Maximum 140" extension. couverture.	Tous les autres 2002 À 2007 Limousines sur Cadillac. Maximum: 130" modèles	Voir les MANUFACTURER explications générales sur la page
S & S / SUPERIOR /	Buick, Cadillac Deville et Lincoln. Maximum: 31" Tous les autres extension.		1992 À 1999 Corbillards sur Voir les EUREKA / MILLER modèles explications 1992 À 1999 Limousines sur générales sur la page 1997 À 1999 couverture. extension.
METEOR / LCW	Cadillac et Lincoln(4 et 6 portes). Maximum: 65" extension. Limousines sur Cadillac (4 et 6 portes). Maximum: 100" 1997 À 1999 Limousines sur Lincoln(4 et 6 portes), maximum: 120" extension 1998 ET 1999 Corbillards sur Ford crown Victoria. Maximum: 17" extension.		
TIFFANY	1993 À 2006 Limousines sur Lincoln. Maximum: 120" extension. 2002 À 2005 Limousines sur Ford Excursion, maximum 140" extension générales sur la page couverture.	Tous les autres modèles	Voir les COACHWORKS explications d'empattement
UNITED STATES	extension. Tous les autres Limousines sur Cadillac. Maximum : 130" extension.	1998 À 2006 Limousines sur Lincoln. Maximum: 120" Voir les COACHWORKS 2002 À 2005 modèles	explications générales sur la

page couverture.

NOTE: TOUS LES AUTRES FABRICANTS DE LIMOUSINES ET DE VÉHICULES FUNÉRAIRES QUI NE FIGURENT PAS DANS LA PRÉSENTE LISTE SONT INADMISSIBLES. NI TRANSPORTS CANADA NI LE REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS NE PEUVENT GARANTIR L'EXACTITUDE DES INFORMATIONS CONTENUES DANS CETTE LISTE. CES RENSEIGNEMENTS SONT SUJETS À MODIFICATION SANS PRÉAVIS.

SECTION 5 - AUTOCARAVANES

AUTOCARAVANES CLASSE A & CLASSE C

Note: Une autocaravane de classe "C" comprend le capot et la cabine du fabricant du châssis. L'autocaravane aura donc l'emblème ou l'ornement du fabricant du châssis sur le capot. Une autocaravane de classe "A" n'inclut pas le capot et la cabine du fabricant du châssis.

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
AIRSTREAM INC. couverture.	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la page
ALFA LEISURE	2003 et modèles plus récents de modèles.	Tous les autres	Voir les explications générales sur classe A. la page couverture.
BARTH INC.	1992 À 1996 Tous les modèles. la page couverture.	Tous les autres	Voir les explications générales sur modèles.
BEAVER COACHES INC.	1992 À 2001 Tous les modèles. la page couverture.	Tous les autres	Voir les explications générales sur modèles.
BLUE BIRD BODY CIE.(BLUE BIRD CORP. WANDERLODGE)			Tous les modèles. Voir les explications la page couverture.
BRUCE COACH INC.	1997 et modèles plus récents. la page couverture.	Tous les autres	Voir les explications générales sur modèles
CHAMPION MOTOR COACH INC. générales sur modèles.		1992 À 1996 Tous les modèles. la page couverture.	Tous les autres Voir les explications
COACHMEN INDUSTRIES INC. couverture.	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la page
COBRA INDUSTRIES INC.	1992 À 1996 Tous les modèles. la page couverture.	Tous les autres	Voir les explications générales sur modèles.
COUNTRY COACH LLC	2004 et modèles plus récents Allure Inspire 2007 et modèles plus récents 2004 et modèles plus récents Magna 2004 et modèles plus récents Affinity	Tous les autres modèles. Tribute 2004 et modèles plus récents	Voir la section des explications générales. 2004 et modèles plus récents Intrigue
CRAFT PRODUCTS INC.	1992 À 1995 Tous les modèles. la page couverture.	Tous les autres	Voir les explications générales sur modèles.
DAMON CORP. couverture.	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la page
DYNAMAX CORP.	2002 et modèles plus récents de modèles.	Tous les autres	Voir les explications générales sur classe C. la page couverture.
FIRAN MOTOR COACH INC.	1992 À 1998 Tous les modèles. la page couverture.	Tous les autres	Voir les explications générales sur modèles.
FLEETWOOD ENTERPRISES INC. générales sur la page couverture.			Tous les modèles. Voir les explications
FOREST RIVER INC.	1998 et modèles plus récents de modèles.	Tous les autres	Voir les explications générales sur classe A. la page couverture.

NI TRANSPORTS CANADA NI LE REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS NE PEUVENT GARANTIR L'EXACTITUDE DES INFORMATIONS CONTENUES DANS CETTE LISTE. CES RENSEIGNEMENTS SONT SUJETS À MODIFICATION SANS PRÉAVIS.

SECTION 5 - AUTOCARAVANES (suite)

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
	2002 et modèles plus récents de classe C.		

		modèles.	la page couverture.
ODESSA couverture.	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la page
REXHALL IND. couverture.	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la page
ROCKWOOD INCORPORATED	1992 À 1996 Tous les modèles. la page couverture.	Tous les autres	Voir les explications générales sur modèles.
ROYAL COACH PAR MONACO INC. générales sur modèles.	la page couverture.	Tous les modèles classe A.	Tous les autres Voir les explications
R-VISION, INC.	2000 et plus récents, modèles modèles. 2001 et plus récents, modèles classe C.	Tous les autres la page couverture.	Voir les explications générales sur classe A
SAFARI MOTOR COACHES INC.	1992 À 1999 Tous les modèles. la page couverture.	Tous les autres	Voir les explications générales sur modèles.
SHASTA INDUSTRIES INC. couverture.	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la page
SPORTSCOACH CORP. OF AMERICA générales sur la page couverture.			Tous les modèles. Voir les explications
THOR INDUSTRIES WEST	1992 À 1998 Tous les modèles. la page couverture.	Tous les autres	Voir les explications générales sur modèles.
TIFFIN MOTOR HOME INC couverture.	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la page
TRAILWAGON INCORPORATED	Tous les modèles classe C la page couverture.	Tous les autres	Voir les explications générales sur modèles.
TRAVEL SUPREME, INC.	2001 et plus récents, modèles modèles.	Tous les autres la page couverture.	Voir les explications générales sur classe A.
TRIPLE E CANADA LTD. couverture.	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la page
VAN AMERICAN INC.	1992 À 1996 Tous les modèles. la page couverture.	Tous les autres	Voir les explications générales sur modèles.
VANGUARD INC. tronqué Ford.	2003 À 2006 Modèles classe C modèles.	Tous les autres la page couverture.	Voir les explications générales sur sur châssis
VANTARE INTL. INC. couverture.	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la page
WINNEBAGO INDUSTRIES INC.	1992 et plus récents (voir notes), 1992 À 1994 Modèles Rialta. Et tous les des caravane Macromini Les feux de sur châssis	tous les modèles autos de gabarits doivent être déplacés sur les modèles Rialta.	Voir les explications générales sur la page couverture. autres modèles à l'exception de Warrior et Spirit colonne des inadmissibles. classe C
		Toyota.	

NOTE: TOUS LES AUTRES FABRICANTS D'AUTOCARAVANES DE CLASSE "A" ET "C" QUI NE FIGURENT PAS DANS LA PRÉSENTE LISTE SONT INADMISSIBLES.

NI TRANSPORTS CANADA NI LE REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS NE PEUVENT GARANTIR L'EXACTITUDE DES INFORMATIONS CONTENUES DANS CETTE LISTE. CES RENSEIGNEMENTS SONT SUJETS À MODIFICATION SANS PRÉAVIS.

CLASSE B

Note: Une autocaravane de classe "B" est fabriquée à partir d'une fourgonnette. **FOURGONNETTE DE CAMPING** - aussi connue sous le nom d'autocaravane de classe "B". Les modifications peuvent inclure: toit surélevé, plancher abaissé, sièges modifiés, toilette, cuisine, etc.

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
GREAT WEST VAN CONVERSIONS	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la INC. page
HOME & PARK MOTORHOMES	Tous les modèles.		1992 À 2007 Tous les modèles. Voir les explications
	Pour certains modèles 2007, et récents, voir Roadtrek Motorhome Inc. (Home and Park Motorhomes porte maintenant le nom de Roadtrek Motorhomes Inc.)		page couverture. pour les modèles 2008 et plus récents.
ISLANDER R.V. MANUFACTURING	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la LTD. page
KNIGHTHILL AUTOMOTIVE LTD.			Tous les modèles. Voir les explications
LEISURE TRAVEL VANS (1999)	Voir les explications générales sur la LTD.		1999 (mai 1999) et modèles plus récents. Tous les autres modèles. page couverture.
PLEASURE WAY INDUSTRIES LTD.	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la page couverture.
ROADTREK MOTORHOMES INC.	explications récents. générales.		2007 et tous les modèles plus Voir la section des
VANTAGE VANS INCORPORATED	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la page couverture.
WINNEGAGO INDUSTRIES INC.	générales sur la camping. modèles.	Les modèles Eurovan de	Tous les autres Voir les explications
		page couverture.	

NOTE: TOUS LES AUTRES FABRICANTS D'AUTOCARAVANES DE CLASSE "B" QUI NE FIGURENT PAS SUR LA PRÉSENTE LISTE SONT INADMISSIBLES.

SECTION 5 - VÉHICULES DE TOURISME À USAGES MULTIPLES FABRIQUÉS AVANT LE 1ER SEPTEMBRE 2007

VÉHICULES DE TOURISME À USAGES MULTIPLES NON-MODIFIÉS: véhicules qui n'ont pas été modifiés depuis leur livraison par le fabricant d'origine. Incluent les fourgonnettes, mini-fourgonnettes, les véhicules sport utilitaires, etc., mais excluent les camionnettes et les camions.

VÉHICULES DE TOURISME À USAGES MULTIPLES FABRIQUÉS AVANT LE 1ER SEPTEMBRE 2007

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
Fabricants	Tous les modèles	2005 Modèles GMC	Voir la section des explications générales. domestiques et
AVANT le 1er	Jimmy et Chevrolet	MERCEDES-BENZ: Le fabricant n'a pas fourni d'information à TC concernant l'admissibilité des véhicules Mercedes-Benz	étrangers septembre 2007 (sauf ceux
	Blazer munis d'une		
NI TRANSPORTS CANADA NI LE REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS NE PEUVENT GARANTIR L'EXACTITUDE DES INFORMATIONS CONTENUES DANS CETTE LISTE. CES RENSEIGNEMENTS SONT SUJETS À MODIFICATION SANS PRÉAVIS.			

SECTION 5 - VÉHICULES DE TOURISME À USAGES MULTIPLES FABRIQUÉS AVANT LE 1ER SEPTEMBRE 2007

(suite)

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
	d'origine de véhicules qui figurent dans la attraction à deux roues. et indique que les détails concernant l'admissibilité des de tourisme à	colonne des véhicules Mercedes-Benz sont disponibles à l'adresse usages multiples.	
Ex: inadmissibles) de véhicules multiples qui ont été certifiés		Internet suivante: de tourisme à usages www.mercedes-benz.ca/admissibilite fourgonnettes,	
		BMW: Le fabricant n'a pas fourni d'information à TC mini-fourgonnettes, conformes aux normes	
automobiles des		concernant l'admissibilité des véhicules BMW et demande jeeps, certains fédérales de sécurité des	
		aux importateurs de contacter un détaillant autorisé BMW ou véhicules 4 x 4 et véhicules	
		Mini canadien pour faire la demande d'une lettre véhicules sport États-Unis par le fabricant	
		d'admissibilité, ainsi que pour obtenir des informations utilitaires. d'origine au moment de	
Les modifications peuvent varier selon le modèle du n'ont pas subi de		concernant la nature exacte et les coûts des modifications l'assemblage principal et qui	requises.
réparations normales.		véhicule et peuvent s'avérer dispendieuses. transformations autres que des	
		Veuillez visiter le site Internet de BMW Canada à l'adresse www.bmw.ca afin d'obtenir des informations	détaillées au
	VOIR NOTES		sujet des détaillants BMW au Canada, ainsi que pour toute information
	concernant l'importation de véhicules BMW des General Motors: Pour les	États-Unis. lettres de rappel, voir la colonne des notes	
		BMW Canada a informé Transports Canada que TOUTES les modifications	
DOIVENT être effectuées par un détaillant VOLVO: Voir notes		autorisé BMW ou Mini canadien, et doivent être complétées avant	
l'obtention de la lettre de rappel du Groupe BMW MERCEDES-BENZ: Voir Canada. notes.		Afin que le Groupe BMW Canada puisse	
réviser votre demande d'une lettre d'admissibilité, les informations suivantes sont requises: - Modèle - Année du modèle - Le		VIN (Numéro d'Identification du Véhicule de 17 caractères). Une lettre	
		officielle d'admissibilité du Groupe BMW Canada doit être présentée à un	
		officier de l'Agence des Services Frontaliers du Canada (ASFC) au moment	
		de l'importation. De plus, la lettre officielle de rappel, obtenue auprès du	
		Groupe BMW Canada (une fois les modifications requises complétées, et	
		documentées par un détaillant autorisé BMW ou Mini), doit être présentée au	
		Registraire des Véhicules Importés (RIV) lors du processus d'enregistrement	
		du véhicule.	
		VOLVO: Volvo Canada n'a pas fourni d'information à TC concernant	
		l'admissibilité des véhicules importés après le 1er janvier 2008. Le fabricant a	
		informé TC qu'à compter du 1er janvier 2008, si vous désirez importer un	
		véhicule Volvo certifié aux normes américaines, vous devrez contacter Volvo	
		Cars du Canada au 1-800-663-8255 afin de vérifier si le véhicule est	
		admissible pour l'importation, et pour faire la demande de la lettre	
		d'admissibilité requise au moment de l'importation.	
		GENERAL MOTORS: Le fabricant a informé TC que pour faire la demande	
		d'une lettre de rappel, les importateurs doivent communiquer avec le groupe	
		Vehicle Vintage Services de General Motors du Canada au 1-888-467-6853	
		du Canada et au 1-905-440-7689 de l'extérieur du Canada.	
NI TRANSPORTS CANADA NI LE REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS NE PEUVENT GARANTIR L'EXACTITUDE DES			
INFORMATIONS CONTENUES DANS CETTE LISTE. CES RENSEIGNEMENTS SONT SUJETS À MODIFICATION SANS			
PRÉAVIS.			

25

SECTION 5 - VÉHICULES DE TOURISME À USAGES MULTIPLES FABRIQUÉS APRÈS LE 1ER SEPTEMBRE 2007

VÉHICULES DE TOURISME À USAGES MULTIPLES NON-MODIFIÉS: véhicules qui n'ont pas été modifiés depuis leur livraison par le fabricant d'origine. Incluent les fourgonnettes, mini-fourgonnettes, les véhicules sport utilitaires, etc., mais excluent les camionnettes et les camions.

Voir section des explications générales, paragraphe #9 pour les détails.

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
ACURA	2007 ET 2008 Tous les modèles.		Voir la section des explications générales. AUDI 2008
Tous les modèles.			Voir la section des explications générales. BMW Voir
notes.	Voir la section des explications générales.		
			Le fabricant n'a pas fourni d'information à TC concernant

l'admissibilité des véhicules BMW et Mini et exige que les importateurs contactent un détaillant autorisé BMW ou Mini canadien pour faire la demande d'une lettre d'admissibilité, ainsi que pour obtenir des informations concernant la nature exacte et les coûts des modifications requises. Les modifications peuvent varier selon le modèle du véhicule et peuvent s'avérer dispendieuses.

Veillez visiter le site Internet de BMW Canada à l'adresse www.bmw.ca afin d'obtenir des informations détaillées au sujet des détaillants BMW au Canada, ainsi que pour toute information concernant l'importation de véhicules BMW des États-Unis.

BMW Canada a informé Transports Canada que TOUTES les modifications DOIVENT être effectuées par un détaillant autorisé BMW ou Mini canadien, et doivent être complétées avant l'obtention de la lettre de rappel du Groupe BMW Canada.

Afin que le Groupe BMW Canada puisse réviser votre demande d'une lettre d'admissibilité, les informations suivantes sont requises:

- Modèle
- Année du modèle
- Le VIN (Numéro d'Identification du Véhicule de 17 caractères)

Une lettre officielle d'admissibilité du Groupe BMW Canada doit être présentée à un officier de l'Agence des Services Frontaliers du Canada (ASFC) au moment de l'importation. De plus, la lettre officielle de rappel, obtenue auprès du Groupe BMW Canada (une fois les modifications requises complétées, et documentées par un détaillant autorisé BMW ou Mini), doit être présentée au Registraire des Véhicules Importés (RIV) lors du processus d'enregistrement du véhicule.

NI TRANSPORTS CANADA NI LE REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS NE PEUVENT GARANTIR L'EXACTITUDE DES INFORMATIONS CONTENUES DANS CETTE LISTE. CES RENSEIGNEMENTS SONT SUJETS À MODIFICATION SANS PRÉAVIS.

26

SECTION 5 - VÉHICULES DE TOURISME À USAGES MULTIPLES FABRIQUÉS APRÈS LE 1ER SEPTEMBRE 2007 (suite)

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
CHRYSLER /	2008 Tous les modèles.		
PLYMOUTH / DODGE / EAGLE / JEEP			Voir la section des explications générales.
DAIHATSU	S.V.P. veuillez communiquer avec le vérifieur l'admissibilité du véhicule que vous désirez importer au Canada.		Voir la section des explications générales. fabricant afin de
DODGE			VOIR CHRYSLER
EAGLE			VOIR CHRYSLER
FORD MERCURY /			2008 Escape Voir la section des explications
générales. LINCOLN			2008 Explorer Sport Trac
	2008 Explorer 2008 Expedition		[SIE]: Voir la section des explications 2008 Free Style générales, paragraphes #4(3) and #9. 2008 Taurus X

2008 Edge
 2008 Modèle Econoline E-150 familial si les positions 5, 6 et 7 du NIV sont (E11), (E31) ou (S31). [SIE] (voir notes) 2008 Econoline: Tous les autres modèles si équipés du Système Anti-vol Securilock de Ford.

GENERAL MOTORS / 2007 ET 2008 Tous les modèles. [SIE] (voir paragraphes #4(3) et #9.

Voir la section des explications générales. **SATURN** notes) [SIE]: Voir la section des explications générales,

HONDA / ACURA
 explications générales.

2007 ET 2008 Tous les modèles. Voir la section des

HYUNDAI 2007 ET 2008 Tous les modèles. [SIE] (voir Voir la section des explications générales, paragraphes #4(3) et #9.

Voir la section des explications générales. notes) [SIE]:

KIA 2007 ET 2008 Tous les modèles. [SIE] (voir Voir la section des explications générales, paragraphes #4(3) et #9.

Voir la section des explications générales. notes) [SIE]:

LAND ROVER
 explications générales.

2008 Tous les modèles. (VOIR NOTES) Voir la section des

Veillez contacter un concessionnaire Land Rover Canada autorisé pour déterminer la nature exacte et les coûts des modifications requises. Toutes les modifications DOIVENT être complétées par un concessionnaire Land Rover Canada autorisé. Lorsque les modifications et tous les rappels sont complétés, votre concessionnaire Land Rover local vous remettra une lettre officielle d'admissibilité et de rappel de Land Rover Canada. Une liste des concessionnaires Land Rover est disponible à l'adresse suivante:
http://www.jaguar.ca/ca/en/jaguar_ownership/locate_dealer/Locate_A_Dealer.htm

LEXUS

VOIR TOYOTA

NI TRANSPORTS CANADA NI LE REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS NE PEUVENT GARANTIR L'EXACTITUDE DES INFORMATIONS CONTENUES DANS CETTE LISTE. CES RENSEIGNEMENTS SONT SUJETS À MODIFICATION SANS PRÉAVIS.

27

SECTION 5 - VÉHICULES DE TOURISME À USAGES MULTIPLES FABRIQUÉS APRÈS LE 1ER SEPTEMBRE 2007
 (suite)

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
LINCOLN	2008 Tous les modèles. Tous les modèles.		Voir le section des explications générales. MAZDA 2008 Voir la section des explications générales. MERCEDES-
BENZ	Voir notes.		Voir notes. Voir la section des explications générales. Le fabricant n'a pas fourni d'information à TC concernant l'admissibilité des véhicules Mercedes-Benz et a informé TC que les détails concernant l'admissibilité des véhicules Mercedes-Benz sont disponibles à l'adresse Internet suivante: www.mercedes-benz.ca/admissibilite
MERCURY			VOIR FORD
MITSUBISHI	2007 ET 2008 Tous les modèles fabriqués APRÈS le 1er septembre 2007. [SIE] (voir		Voir la section des explications générales. [SIE]: Voir la section des explications notes) générales, paragraphes #4(3) et #9.
NISSAN / INFINITI	explications générales.		2007 ET 2008 Infiniti FX35, si fabriqué Voir la section des

APRÈS le 1er septembre 2007. [SIE] (voir

[SIE]: Voir la section des explications notes)

FX45, si fabriqué APRÈS le 1er septembre 2007. [SIE] (voir notes) 2007 ET 2008 Nissan Rogue, si fabriqué APRÈS le 1er septembre 2007. [SIE] (voir notes) 2007 Murano, si fabriqué APRÈS le 1er septembre 2007 [SIE] 2008 EX35, si fabriqué APRÈS le 1er septembre 2007 [SIE] 2008 Infiniti QX56 2008 Quest 2008 Pathfinder 2008 Armada 2008 XTerra 2009 Murano [SIE]

générales, paragraphes #4(3) et #9. 2007 ET 2008 Infiniti

générales, paragraphes #4(3) et #9. 2007 ET 2008 Infiniti

générales, paragraphes #4(3) et #9. 2007 ET 2008 Infiniti

générales, paragraphes #4(3) et #9. 2007 ET 2008 Infiniti

PLYMOUTH

VOIR CHRYSLER

PORSCHE

2008 Cayenne
2008 Cayenne S 2008 Cayenne GTS 2008 Cayenne
Turbo 2008 Cayenne Turbo S

Voir la section des explications générales.

SATURN

Voir General Motors / Saturn

SUBARU

2007 ET 2008 Tous les modèles Forester, si
le 1er septembre 2007.

[SIE] (voir notes)

Outback 2009 Tous les modèles Forester. [SIE] (voir notes)

Voir la section des explications générales. fabriqués APRÈS

[SIE]: Voir la section des explications

générales, paragraphes #4(3) et #9. 2008 Tribeca 2008

SUZUKI # (voir notes) 2007 ET 2008 Tous les modèles. [SIE] (voir
Veuillez vous référer au paragraphe 8 de

Voir la section des explications générales. notes) #:

**NI TRANSPORTS CANADA NI LE REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS NE PEUVENT GARANTIR L'EXACTITUDE DES
INFORMATIONS CONTENUES DANS CETTE LISTE. CES RENSEIGNEMENTS SONT SUJETS À MODIFICATION SANS
PRÉAVIS.**

28

SECTION 5 - VÉHICULES DE TOURISME À USAGES MULTIPLES FABRIQUÉS APRÈS LE 1ER SEPTEMBRE 2007 (suite)

FABRICANTS

ADMISSIBLES

INADMISSIBLES

NOTES

la section des explications générales. [SIE]: Voir la section
des explications générales, paragraphes #4(3) et #9.

TOYOTA / LEXUS

explications générales. le 1er septembre 2007. [SIE] (voir notes)

2007 ET 2008 Sequoia, si fabriqués APRÈS Tous les autres Voir la section des
modèles sont

2008 Landcruiser, si fabriqués APRÈS le 1er inadmissibles. septembre 2007. [SIE] (voir notes) [SIE]: Voir la section des explications
générales, paragraphes #4(3) et #9. septembre 2007. [SIE]

2008 FJ Cruiser, si fabriqués APRÈS le 1er

(voir notes) 2008 Sienna, si fabriqués APRÈS le 1er septembre 2007. [SIE] (voir notes) 2008 RAV4 (modèles sport et de base), si

fabriqués APRÈS le 1er septembre 2007.

[SIE] (voir notes) 2008 RAV-4 Limited 2008 Highlander

Sport 2008 Highlander HV 2008 4Runner 2008

Highlander Limited

2008 Highlander (modèle de base), si fabriqués APRÈS le 1er

septembre 2007. [SIE] (voir notes) LEXUS

2007 ET 2008 modèle LX570, si fabriqués APRÈS le 1er septembre

2007. [SIE] (voir notes) 2008 GX 470 2008 RX 400h 2008 RX 350 2008

Scion XB, si fabriqué après le 1er septembre 2007 [SIE] (Voir notes)

VOLKSWAGEN

explications générales.

2008 Tous les modèles. Voir la section des

VOLVO

VOIR NOTES

Voir la section des explications générales.

IMPORTANT: Volvo Canada n'a pas fourni d'information à TC
concernant l'admissibilité des véhicules importés après le 1er
janvier 2008. À compter du 1er janvier 2008, si vous désirez
importer un véhicule Volvo certifié aux normes américaines,
vous devrez contacter Volvo Cars du Canada au 1-800-663-
8255 afin de vérifier si le véhicule est admissible pour
l'importation, et pour faire la demande de la lettre
d'admissibilité requise au moment de l'importation.

NI TRANSPORTS CANADA NI LE REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS NE PEUVENT GARANTIR L'EXACTITUDE DES

SECTION 5 - VÉHICULES MODIFIÉS POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES

VÉHICULES MODIFIÉS POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES - Véhicules adaptés aux besoins des personnes handicapées. Les modifications peuvent inclure: toit surélevé, plancher abaissé, siège du conducteur spécialement adapté, contrôles manuels, plate-forme d'accès, etc.

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
ASSOCIATED ROLLX VAN générales sur la	Caravan/Daimler Chrysler Town et permettant l'accès aux fauteuils roulants.	2004 et plus récents, Dodge véhicules adaptés.	Tous les autres Voir les explications page couverture. Country avec plancher abaissé L'étiquette de conformité apposée par le 2004 et plus récents Ford Econoline dernier fabricant doit démontrer la date E-250 6" ou 8", avec plancher abaissé de l'assemblage finale du véhicule. permettant l'accès aux fauteuils roulants.
CREATIVE CARRIAGE INC. adaptés plus récents, fabriqués sur notes.	1997 (1er janvier, 1997) et véhicules fabriqués sur Chrysler. Voir notes. doit démontrer la date de l'assemblage finale du véhicule.	véhicules adaptés.	Tous les autres Voir les explications générales sur la page couverture. fourgonnettes et mini-fourgonnettes L'étiquette de conformité apposée par le dernier fabricant
RICON CORPORATION générales sur la adaptés plus récents, fabriqués sur notes.	adaptés plus récents, fabriqués sur L'étiquette de conformité apposée par le dernier fabricant doit démontrer la date de l'assemblage finale du véhicule.	1995 (1er octobre, 1995) et véhicules adaptés.	Tous les autres Voir les explications page couverture. mini-fourgonnettes Ford et Chrysler. Voir
THE BRAUN CORPORATION adaptés plus récents, fabriqués sur notes.	1995 (1er octobre 1995) et véhicules	véhicules adaptés.	Tous les autres Voir les explications générales sur la page couverture. mini-fourgonnettes Ford et Chrysler. Voir

NOTE: TOUS LES AUTRES FABRICANTS DE VÉHICULES MODIFIÉS POUR PERSONNES HANDICAPÉES QUI NE FIGURENT PAS DANS LA PRÉSENTE LISTE SONT INADMISSIBLES.

SECTION 5 - FOURGONNETTES DE VOYAGE

FOURGONNETTES DE VOYAGE (ou conversion) - les modifications peuvent inclure: toit surélevé, intérieur sur mesure, fenêtres panoramiques, etc.

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
928926 ONTARIO INC.	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la page couverture.
CLASSIC VAN CONVERSION & ACCESSORIES générales sur la			Tous les modèles. Voir les explications page couverture.
COACHMEN INDUSTRIES, INC. générales sur la modèles.	page couverture.	1994 À 2007 Tous les modèles.	Tous les autres Voir les explications
ECLIPSE	2003 À 2007 modèles sur fourgonnette	Tous les autres	Voir les explications générales sur la

NI TRANSPORTS CANADA NI LE REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS NE PEUVENT GARANTIR L'EXACTITUDE DES INFORMATIONS CONTENUES DANS CETTE LISTE. CES RENSEIGNEMENTS SONT SUJETS À MODIFICATION SANS

SECTION 5 - FOURGONNETTES DE VOYAGE (suite)

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
	Dodge Caravan seulement.	modèles.	page couverture.
ELK ENTERPRISES	1992 À 2007 Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la page couverture.
EXPLORER VAN CO.	1994 À 2007 Tous les modèles. page couverture.	Tous les autres	Voir les explications générales sur la modèles.
GLAVAL CORPORATION générales sur la page couverture.			1992 À 2007 Tous les modèles. Voir les explications
MARK III INDUSTRIES	1995 À 2006 Tous les modèles. page couverture.	Tous les autres	Voir les explications générales sur la modèles.
REGENCY CONVERSIONS générales sur la modèles. page couverture.		1998 et modèles plus récents. Tous les autres	Voir les explications
STARCRAFT CORPORATION générales sur la page couverture.		Tous les modèles.	Voir les explications

NOTE: TOUS LES AUTRES FABRICANTS DE FOURGONNETTES DE VOYAGE (OU CONVERSION) QUI NE FIGURENT PAS SUR LA PRÉSENTE LISTE SONT INADMISSIBLES.

SECTION 6 - AUTOBUS

Un autobus de classe "c" comprend le capot et la cabine du fabricant du châssis. L'autobus portera donc l'emblème ou l'ornement du fabricant du châssis sur le capot. Un autobus de classe "A" n'inclut pas le capot et la cabine du fabricant du châssis.

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
BLUE BIRD BUS	Tous les modèles		Voir les explications générales sur la page couverture.
CABLE CAR CLASSICS, INC.	2001 et modèles plus récents de Trolley Golden Gate.	Tous les autres	Voir les modèles. explications générales sur la page couverture.
CHAMPION BUS INC. autres sur la	Voir les (CHAMPION) modèles. Tous les modèles sur fourgonnette tronquée Ford E450, pnbv lbs (sans essieu traîné). 1991 et modèles plus récents sur châssis Freightliner. 1996 et modèles plus récents sur châssis Spartan. 1998 à 2001 Navistar 3400 châssis. 2002 et modèles plus récents sur châssis Workhorse. 2002 et modèles plus récents sur châssis International 3200. 2003 et modèles plus récents sur châssis GMT 610 & GMT 560.	1991 et modèles plus récents sur fourgonnette Tronquée Ford E350, pnbv jusqu'à 11 500 lbs (sans essieu explicitions MOTOR COACH) traîné).	Tous les générales page couverture. jusqu'à 14 050
CHRYSLER CANADA		Autobus avec un maximum de 15 occupants.	Tous les

SECTION 6 - AUTOBUS (suite)

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
COLLINS BUS	Jun 1991 et modèles plus récents de Savannah, Civitran & Diplomat sur châssis Ford. couverture.	Tous les autres modèles.	page couverture. Voir les CORPORATION explications générales sur la page
CRAFTSMEN LIMOUSINE	Tous les autres modèles. modèles plus récents sur châssis Ford F650, maximum	2000 et modèles plus récents sur châssis Freightliner MB55 Voir les S/N entre 24 à 30 passagers explications JMRL SALES & SERVICE, 2004 et générales sur la de 24 à 30 passagers. page couverture.	
INC.	2004 et modèles plus récents sur châssis Freightliner XB.		
DAIMLER CHRYSLER		Setra séries 400 modèles.	Tous les autres Voir les explications AMERICA générales
COMMERCIAL BUS NORTH	Mars 2002 et modèles plus récents SLF 200 et CL. sur la page couverture.		
DIAMOND COACH	1995 à 2000 modèles VIP & MB 200. modèles.	Tous les autres	Voir les CORPORATION explications générales sur la page couverture.
DINA AUTOBUSES S.A.de	autres Voir les C.V. couverture.	1996 et plus récents, modèles Viaggio 1000 modèles.	Tous les explications générales sur la page
DOUBLE "K" INC.	1997 et plus récents, modèles Trolley Bus sur châssis du Freightliner XB20RDX.	Tous les autres modèles.	Voir les pour TROLLEY explications générales sur la page couverture.
ENTERPRISES INC.			
ELDORADO NATIONAL	Aero Tous les autres châssis Ford. modèles. 1997 et plus récents, modèles Aero Elite sur châssis 1998 et plus récents, modèles Aerotech sur châssis Chevrolet GM T600.	Août 1991 et modèles plus récents de Aerotech & Hawk, Voir les KANSAS XT et Aerolite fabriqués sur explications générales sur la page couverture. Navistar.	
ELDORADO NATIONAL	Tous les autres explications 1993 et plus récents, modèles Escort "RE A" 35pi. munis de 26,500 lbs. récents, modèles Escort "RE A" 37 pi. munis de freins à air, pnbv 29 000 lbs. 1993 et plus récents, modèles Transmark "RE " 29pi. munis de freins à air, pnbv 29,000 lbs. 1993 et plus récents, modèles Transmark "RE" 32pi. Munis de freins à air, pnbv 29,000 lbs sur châssis Eldorado. 1993 et plus récents, modèles Escort FE-20' sur châssis Chevrolet P30, pnbv 12,300 lbs à 14,800 lbs. 1993 et plus récents, modèles Escort FE-23' et 25' sur châssis GM P30, pnbv 12,300 lbs. 1993 et plus récents, modèles "MST" sur châssis Freightliner, pnbv 16,000 lbs à 19,000 lbs.	1993 et plus récents, modèles Escort "RE", pnbv 18,500 à Voir les CALIFORNIA 22,500 lbs. modèles. générales sur la freins à air, pnbv page couverture. 1993 et plus	

1993 et plus récents, modèles "MST" 26 sur châssis Chevrolet

P30, pnbv 16,500 lbs.

1993 et plus récents, modèles "MST" sur châssis Freightliner

NI TRANSPORTS CANADA NI LE REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS NE PEUVENT GARANTIR L'EXACTITUDE DES INFORMATIONS CONTENUES DANS CETTE LISTE. CES RENSEIGNEMENTS SONT SUJETS À MODIFICATION SANS PRÉAVIS.

32

SECTION 6 - AUTOBUS (suite)

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
	MB. 1993 et plus récents, modèles Squire sur châssis Oshkosh, pnbv 10,300 lbs. 1993 et modèles plus récents E-Z Rider.		
ELDORADO NATIONAL	Tous les autres	1997 et modèles précédents de Elf sur châssis Ford. Voir les MICHIGAN modèles.	explications
		générales sur la page couverture.	
EVOBUS GMBH	1996 à 2001 modèles S217 et tous les modèles 400 et S417. explications GERMANY	Tous les autres	Voir les STUTTART modèles. générales sur la page couverture.
FORD MOTOR COMPANY	autres Voir les modèles.	Autobus avec un maximum de 15 occupants.	Tous les explications générales sur la page couverture.
FLXIBLE BUS (GRUMMAN FLXIBLE CORPORATION)	couverture.	1979 à 1983 Modèles # 870.	Tous les autres Voir les explications générales sur la page
GENERAL COACH OF	Tous les autres	1995 et modèles précédents Elf (construits au Canada). Voir les AMERICA modèles.	1998 et modèles plus récents sur explications générales sur la 1998 et modèles page couverture. E450, pnbv
fourgonnette tronquée Ford	E350, pnbv jusqu'à 11 500 lbs (sans essieu traîné). plus récents sur fourgonnette tronquée Ford jusqu'à 15 050 lbs (sans essieu traîné). 1998 et modèles plus récents sur châssis Freightliner. 1998 et modèles plus récents sur châssis Spartan. 1998 à 2001 tous les modèles 3400 sur châssis Navistar. 2002 et modèles plus récents sur châssis Workhorse. 2002 et modèles plus récents sur châssis International 3200. 2003 et modèles plus récents sur châssis GMT 610 & GMT 560.	Autobus avec un maximum de 15 occupants.	Tous les GMC Newlook fabriqués au Canada. RTS.
GENERAL MOTORS	modèles GM Voir les CORPORATION explications GMC Classic fabriqués au Canada.		générales sur la page couverture.
GOSHEN COACH CORP.	E350 à (sans essieu) Tous les autres modèles. 1992 et autobus plus récents sur châssis tronqué Ford E350 à jumelées, pnbv maximum 11,500 lbs (sans essieu porteur). Tous les autobus, sur châssis tronqué ford E450 à roues arrière jumelées, pnbv maximum 14,050 lbs (sans essieu porteur). Tous les autobus, sur châssis tronqué Ford E550 à roues arrière jumelées (sans essieu porteur). 2001 et autobus plus récents, sur châssis tronqué Chevrolet 3500. pnbv maximum 12,300 lbs. 1997 et autobus plus récents, sur châssis Freightliner MB55 et châssis MB45. 1997 et autobus plus récents, sur châssis GM. 1998 et autobus plus récents, sur châssis Spartan. 1999 et autobus plus récents, sur châssis Workhorse. 2001 et autobus plus récents,	1992 et autobus plus récents, sur châssis tronqué Ford Voir les roues arrière simples, pnbv maximum 9,600 lbs. explications porteur).	générales sur la page couverture. roues arrière

NI TRANSPORTS CANADA NI LE REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS NE PEUVENT GARANTIR L'EXACTITUDE DES INFORMATIONS CONTENUES DANS CETTE LISTE. CES RENSEIGNEMENTS SONT SUJETS À MODIFICATION SANS PRÉAVIS.

SECTION 6 - AUTOBUS (suite)

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
	International Truck and Engine Corporation (Navistar).		
IC CORPORATION et plus.	2003 et modèles plus récents sur châssis International, avec modèles.	Tous les autres	Voir les pnbv 10,000lbs (4536kg) explications générales sur la page couverture.
KRYSTAL ENTERPRISES, F450. châssis tronqué Ford E450 et KOACH INC.)	Tous les autres de Ford F550. 1991 à 2005 modèles Ford Excursion, 120' à 140' d'extension. plus récents sur châssis International.	1998 et modèles plus récents sur châssis tronqué Ford Voir les INC. modèles. générales sur la	1999 et modèles plus récents sur explications (KRYSTAL page couverture. 2000 et modèles
METROTRANS	Mai 1992 à 1999 modèles Classic fabriqués sur châssis Ford. 1996 à 1999 modèles Eurotrans sur châssis Spartan. couverture.	Tous les autres modèles.	Voir les CORPORATION explications générales sur la page
MOTOR COACH modèles "TMC" sauf modèles "RTS".	Tous les modèles "MCI". sur la page couverture.	Tous les modèles "RTS".	Voir les INDUSTRIES Tous les explications " MCI " générales
TRANSPORTATION MANUFACTURING CORP. "TMC"			
NEW FLYER INDUSTRIES explications générales sur la page couverture.			Tous les modèles. Voir les
NOVABUS CORPORATION autres	Voir les Tous les modèles Classic et Nova LFS. couverture.	Juin 1997 et modèles plus récents "RTS". modèles.	Tous les explications générales sur la page
ONTARIO BUS INDUSTRIES (BUS INDUSTRIES OF AMERICA)	Tous les modèles.		Voir les INC. explications générales sur la page couverture.
ORION BUS INDUSTRIES	Tous les autobus Orion VII avec le système de ceinture de	1995 et modèles plus récents. modèles. sécurité à 2 points.	Tous les autres INC.
PREVOST CAR INC. explications générales sur la page couverture.			Tous les modèles. Voir les
SETRA	Tous les modèles séries 200. explications générales sur la page couverture.	Tous les autres	Voir les modèles.
SONIC ENGINEERING LTD.	Trolley bus.	Tous les autres explications générales sur la page couverture.	Voir les modèles.
STARCRAFT BUS AND arrière jusqu'à 11 500 lbs (sans essieu Traîné).	Tous les autres	Autobus sur fourgonnette tronquée Ford E350 à roues Voir les MOBILITY DIVISION OF modèles.	jumelées, pnbv explications

NI TRANSPORTS CANADA NI LE REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS NE PEUVENT GARANTIR L'EXACTITUDE DES

SECTION 6 - AUTOBUS (suite)

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
FOREST RIVER	Autobus sur fourgonnette tronquée Ford E450 à roues arrière jusqu'à 14 050 lbs (sans essieu traîné). Autobus sur Freightliner FB-65 (sans essieu traîné).		générales sur la jumelées, pnbv page couverture.
STARCRAFT AUTOMOTIVE GROUP, INC.	2000 et 2001 autobus adaptés, pnbv de plus de 10 000 lbs, sur 2000 et 2001 autobus sur châssis tronqué Ford E350 à roues pnbv maximum 11 500 lbs (sans essieu 2000 et 2001 autobus sur châssis tronqué Ford E450 à roues arrière jumelées, pnbv maximum 14 050 lb (sans essieu porteur). Autobus 2001 sur Freightliner FB-65 (sans essieu traîné). 2001 et modèles plus récents de fourgons accessibles par fauteuil roulant avec un plancher surbaissé pour entrée latérale sur Chevrolet Venture ou Pontiac Transport. 2005 et modèles plus récents de Starcruiser XLT, Starquest et Allstar.	châssis Ford (plancher surbaissé Elf). explications	Tous les autres modèles. Voir les générales sur la arrière jumelées, page couverture. porteur).
SUPREME CORPORATION	Tous les autres explications 2000 et autobus plus récents sur châssis Freightliner faits sur sur châssis tronqué GMC à roues arrière jumelées, pnbv maximum 12,300 lbs.	Avril 1991 et modèles plus récents de Startrans et Senator Voir les fabriqués sur châssis Ford. modèles.	générales sur la commande. page couverture. 2003 autobus
TERRA TRANSIT 14,050 lbs.	1996 à 2001 modèles Terra transit 1 bâtis sur châssis Ford. modèles. 2005 et modèles plus récents bâtis sur châssis Ford E-450, lbs. plus récents bâtis sur châssis GM C3500, jusqu'à 12,300 lbs. 2005 et modèles plus récents bâtis sur châssis GM C4500, jusqu'à 17,500 lbs. 2005 et modèles plus récents bâtis sur châssis GM C5500, jusqu'à 26,500 lbs. 2005 et modèles plus récents Odyssey XL bâtis sur châssis General Motors C4500 & C5500 2005 et modèles plus récents Van Terra bâtis sur châssis Ford E350 PNBV 10,000 lbs et plus 2005 et modèles plus récents Terra Transport bâtis sur châssis General Motors C3500 DRW 2005 et modèles plus récents Limo Coach bâtis sur châssis Ford E450 ou General Motors C5500 2005 et modèles plus récents Odyssey MPV bâtis sur châssis Ford E450 ou General Motors C3500 DWR 2005 et modèles plus récents Odyssey XL MPV bâtis sur châssis General Motors C4500 & C5500 2005 et modèles plus récents Van Terra MPV bâtis sur châssis Ford E350 DRW ou General Motors C3500 DRW	Tous les autres explications	Voir les TURTLE TOP Maximum générales sur la jusqu'à 14,050 page couverture. 2005 et modèles
THE SULLY CORPORATION	1998 et modèles plus récents de Commtrans sur chassiss Ford. modèles.		Tous les autres explications générales sur la page couverture. Voir les
THOMAS BUS	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la page couverture.

NI TRANSPORTS CANADA NI LE REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS NE PEUVENT GARANTIR L'EXACTITUDE DES INFORMATIONS CONTENUES DANS CETTE LISTE. CES RENSEIGNEMENTS SONT SUJETS À MODIFICATION SANS PRÉAVIS.

SECTION 6 - AUTOBUS (suite)

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
THOMAS DENNIS CO. LLC.	Mars 2002 et modèles précédents de SLF 200 & CL Prior.	Tous les autres	Voir les modèles. explications générales sur la page couverture.
THOMPSON COACH autres	Voir les modèles	2007 et modèles plus récents "Classe A"	Tous les explications générales sur la page couverture.
U.S. BUS	1996 à 2002 modèles Sturdy bus sur châssis Ford.	Tous les autres	Voir les modèles. explications générales sur la page couverture.
VAN HOOL	1996 et modèles plus récents T840, T845. 1997 et modèles plus récents T940, T945. récents T2140 et T2145.	Tous les autres modèles.	Voir les explications 1998 et modèles plus générales sur la 2002 et modèles plus récents C2045. page couverture.
VULCAN COACH	1999 et modèles plus récents sur châssis Prevost. modèles.	Tous les autres	Voir les CORPORATION explications générales sur la page couverture.

NOTE: TOUS LES AUTRES AUTOBUS FABRIQUÉS APRÈS LE 1ER JANVIER 1971, QUI NE FIGURENT PAS DANS LA PRÉSENTE LISTE SONT INADMISSIBLES.

SECTION 7 - AUTOBUS SCOLAIRES

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
AUTOBUS GIRARDIN INC.	Voir les explications modèles.	Tous les modèles fabriqués avant Avril 2007.	Tous les autres générales sur la page couverture.
BLUE BIRD BODY CO. USA	Voir les explications CANADIAN BLUE BIRD	Tous les modèles fabriqués avant Avril 2007.	Tous les autres générales sur la page couverture.
IC CORPORATION	Modèles 2003 et plus récents fabriqués avant Avril 2007 sur châssis International, avec pnbv (4536kg) et plus.	Tous les autres modèles. couverture.	Voir les explications générales sur la page 10,000lbs
LES ENTREPRISES MICHEL 2007.	Voir les explications CORBEIL		Tous les modèles fabriqués avant Avril générales sur la page couverture.
THOMAS BUILT BUSES LTD. 2007.	Voir les explications générales sur la page couverture.		Tous les modèles fabriqués avant Avril

NOTE: TOUS LES AUTRES AUTOBUS SCOLAIRES FABRIQUÉS APRÈS LE 1ER JANVIER 1971, QUI NE FIGURENT PAS DANS LA PRÉSENTE LISTE SONT INADMISSIBLES.
NI TRANSPORTS CANADA NI LE REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS NE PEUVENT GARANTIR L'EXACTITUDE DES

SECTION 8 - MOTORCYCLETTES

Incluant les mobylettes et les scooters (Voir Section 9 pour les motocyclettes à usage restreint)

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
APRILIA SPA	2000 Aprilia RSV Mille 1000 2003 Coponord 1000, SR50 (LSM). 50, SR50 (LSM), ETV 1000 Caponord, RSV Scarabeo 500.	Tous les autres modèles. couverture. mille, RSV mille factory, Mojito 150, Atlantic 200,	Voir les explications générales sur la page 2004 Scarabeo
BMW	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la page couverture.
BOSS HOSS CYCLE INC.	1995 À 2006 Tous les modèles. 2000 À 2006 Tryke (3 roues). ZZ4, BHC-3 502	Tous les autres modèles. couverture.	Voir les explications générales sur la page 2006 BHC-3
BUELL	1995 À 2006 Tous les modèles	Tous les autres générales sur la page couverture.	Voir les explications modèles.
CRONO MOTORCRAFT /	2001 ET 2002 Modèles QM50 QT & QM. 2002 Modèles Predator, Atlantis & Revolution de Derbi. modèles. 2003 Modèles GP1, Atlantis, Boulevard, GPR de Derbi. Boulevard, GPR. 2005 Modèles Derbi Atlantis City 50 LSM & Derbi Atlantis Bullet 50 LSM GRP 2006 Modèles Derbi Atlantis City 50 & Derbi Atlantis Bullet 50. 2006 ET 2007 Modèles Derbi Boulevard 150.	Tous les autres générales sur la page	Voir les explications DERBI 2001 ET couverture. 2004 Modèles GP1,
DUCATI	1992 ET 1993 Modèles 750ss. 1992 À 1997 Modèles 748, 750 sport, M750, 851 sport, 888 sport, 900 Elefant, M900, 907 I.E. Paso & 916. 1998 Modèles 916, 748, M750, M900, 900SS/CR & ST2. SS750, SS900, M750, M900, 748, 996, SS750, SS900, M750, M900, 748, 996, ST2, Hyper Monster. modèles.	Tous les autres modèles. couverture.	Voir les explications générales sur la page sport, 900 super 2008 modèles, 1999 ET 2000 Modèles veuillez communiquer ST2 & ST4. avec Ducati North 2001 Modèles America afin de ST4,M600, V2/750S & déterminer si le 2002 À 2007 Tous les véhicule est VOIR NOTES. admissible pour l'importation au Canada.
EVT TECH	2003 À 2006 Modèles EVT 168 & EVT 4000E, LSM.	Tous les autres générales sur la page couverture.	Voir les explications modèles.
HARLEY DAVIDSON #	(voir notes)	générales sur la page couverture.	Tous les modèles. Voir les explications #: Veuillez vous référer au paragraphe 8 de la section des explications générales.
HONDA	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la page couverture.

INDIAN MOTORCYCLEVoir les explications **COMPANY**

1999 À 2004 Modèles Spirt, Scout & Chief. Tous les autres modèles.

générales sur la page

NI TRANSPORTS CANADA NI LE REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS NE PEUVENT GARANTIR L'EXACTITUDE DES INFORMATIONS CONTENUES DANS CETTE LISTE. CES RENSEIGNEMENTS SONT SUJETS À MODIFICATION SANS PRÉAVIS.

37

SECTION 8 - MOTORCYCLETTES (suite)

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
			couverture.
KAWASAKI page couverture.	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la
KTM	2003 Modèles 640 LC4 Supermoto, 640 LC4 Adventure, 640 LC4 Enduro & 640 Duke. 625 SMC (LC4, SUPERMOTO), 640 ADVENTURE, 950 ADVENTURE (LC8) & 950 ADVENTURE S (LC8) 2005 ET 2006 Modèles 625 SMC (LC4, SUPERMOTO), 640 ADVENTURE(LC4), 950 ADVENTURE (LC8) & 950 ADVENTURE S (LC8) 2006 Modèles 950 SUPERMOTO (LC8) 2007 Modèles 400 EXC, 450 EXC, 525 EXC, 640 ADVENTURE, 950 SUPERMOTO, 950 SUPER ENDURO, 990 ADVENTURE, 990 ADVENTURE S & 990 SUPER DUKE	Tous les autres modèles. couverture.	Voir les explications générales sur la page 2004 Modèles
MOTO GUZZI	1993 Modèles California III, 1100CC & Sport 1100CC. 1993 À 1995 Modèles Daytona. Modèles Guzzi 1000 SPIII, Strada 1000, 1000S, & California III. 2000 À 2002 Modèles V11 sport, Quota 1100 ES, California "Jackal" & California Special. 2003 Modèles V11 sport, Le Mans, California Stone, California Special sport, California EV. 2004 ET 2005 Tous les modèles.	Tous les autres modèles. couverture.	Voir les explications générales sur la page 1994 ET 1995
PIAGGIO & C. S.P.A. explications	2004 ET 2005 Vespa ET-4. Grandturismo – 200CC. 2005 Vespa PX150	2002 À 2005 Vespa ET-2, LSM. modèles. couverture.	Tous les autres Voir les générales sur la page 2005
POLARIS INDUSTRIES INC.	2003 CLASSIC CRUISER, TOURING CRUISER ET VICTORY modèles. VEGAS VEGAS, ARLEN NESS ET KINGPIN 2005 Tous les modèles 2006 TOURING CRUISER, KINGPIN, VEGAS, VEGAS EIGHTBALL, HAMMER, VX ETNESS VX 2007 Victory	2000 À 2003 V92C	Tous les autres Voir les explications générales sur la page couverture. 2004 TOURING CRUISER,
SUZUKI # (voir notes) générales sur la page couverture.			Tous les modèles. Voir les explications
			#: Veuillez vous référer au paragraphe 8 de la section des explications générales.
TOMOS	1999 À 2002 Targa LX, Targa et Sprint. 2000 ET 2001 Bullet et TTLX.	Tous les autres modèles.	Voir les explications générales sur la page couverture.

TRIUMPH Tous les modèles.
page couverture.

Voir les explications générales sur la

YAMAHA Tous les modèles.

Voir les explications

NI TRANSPORTS CANADA NI LE REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS NE PEUVENT GARANTIR L'EXACTITUDE DES INFORMATIONS CONTENUES DANS CETTE LISTE. CES RENSEIGNEMENTS SONT SUJETS À MODIFICATION SANS PRÉAVIS.

38

SECTION 8 - MOTORCYCLETTES (suite)

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
------------	-------------	---------------	-------

générales sur la page couverture.

NOTE: TOUS LES AUTRES FABRICANTS DE MOTOCYCLETTES (incluant les mobylettes et les scooters) QUI NE FIGURENT PAS DANS LA PRÉSENTE LISTE SONT INADMISSIBLES.

SECTION 9 - MOTOCYCLETTES À USAGE RESTREINT

LES FABRICANTS DE	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
-------------------	-------------	---------------	-------

VÉHICULES TOUT TERRAIN À 3 MOINS DE QUINZE (15) ANS.		AUCUN N'EST ROUES (VTT)	ADMISSIBLE. DE
--	--	-------------------------	----------------

VÉHICULES TOUT TERRAIN À 4 2004 ROUES (VTT)	doivent porter un NIV alphanumérique de 14 à 17 caractères conforme aux conditions de composition de la norme NSVAC 115.	Voir Notes.	Les véhicules fabriqués avant le 1er décembre 2004 doivent porter un NIV alphanumérique de 17 caractères conforme aux conditions de composition de la norme NSVAC 115.
---	--	-------------	--

MOTOCYCLETTES DE	TOUS LES MODÈLES.		Voir les explications à la page 4 -Dans la Section 2 COMPÉTITION Général.
------------------	-------------------	--	--

TOUTES AUTRES MOTOCYCLETTES	Voir Notes.		Les véhicules fabriqués avant le 1er décembre 2004 À USAGE RESTREINT doivent porter un NIV alphanumérique de 14 à 17 caractères conforme aux conditions de composition de la norme NSVAC 115.
-----------------------------	-------------	--	--

(comprend la majorité des

motocyclettes miniatures doivent porter un NIV alphanumérique de 17 **de style «pocket bike», «mini-bike»,** caractères conforme aux conditions de composition **et les** de la norme NSVAC 115. **motocyclettes conçues pour usage hors-route.)**

NI TRANSPORTS CANADA NI LE REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS NE PEUVENT GARANTIR L'EXACTITUDE DES INFORMATIONS CONTENUES DANS CETTE LISTE. CES RENSEIGNEMENTS SONT SUJETS À MODIFICATION SANS PRÉAVIS.

SECTION 10 - VÉHICULES AMBULANCIERS

Véhicules ambulanciers - Véhicules d'urgence pour le transport de personnes requérant des soins médicaux. Les modifications peuvent inclure: toit surélevé, intérieur adapté, etc. Les unités de type I sont fabriqués à partir d'un châssis-cabine sur lequel est monté un fourgon modulaire. Les unités de type II sont fabriqués sur des fourgonnettes Ford, GM ou Chrysler, avec un Poids Nominal Brut du Véhicule (PNBV) de moins de 4536 kg, tel qu'indiqué sur l'étiquette de conformité. Les unités de type III sont fabriqués à partir d'une fourgonnette tronquée sur laquelle est installé un fourgon modulaire.

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
ADVANCED RESPONSE	Type II sur grandes fourgonnettes Ford (voir notes).	Type I et III. VÉHICULES AMBULANCIERS	TOUS LES AUTRES Voir les explications générales sur la page couverture.
BRAUN INDUSTRIES	LES AUTRES Voir les INCORPORATED	1998 et modèles plus récents de type I et III. VÉHICULES AMBULANCIERS	TOUS explications générales sur la page couverture.
CRESTLINE COACH LTD.	Type II sur grandes fourgonnettes Ford (voir notes).	Type I et III. VÉHICULES AMBULANCIERS.	TOUS LES AUTRES Voir les explications générales sur la page couverture.
LES PLASTIQUES	Type I et III. (voir notes). VÉHICULES	TOUS LES AUTRES Voir les FLEXIBULB INC. explications AMBULANCIERS.	générales sur la page couverture.
MALLEY INDUSTRIES INC.	Type II sur grandes fourgonnettes Ford (voir notes).	TOUS LES AUTRES Voir les VÉHICULES AMBULANCIERS.	explications générales sur la page couverture.
MCCOY MILLER	1995 (1er septembre 1995) et plus récents de type I et III. 1995 (1er septembre 1995) et plus récents de type II fabriqués fourgonnettes Ford (voir notes).	TOUS LES AUTRES Voir les VÉHICULES AMBULANCIERS.	explications sur grandes générales sur la page couverture.
MEDTEC AMBULANCE	fabriqués TOUS LES AUTRES Voir les CORPORATION VÉHICULES	1995 (1er septembre 1995) et plus récents de type II sur grandes fourgonnettes Ford (voir notes). explications AMBULANCIERS.	générales sur la page couverture.
NOVACENTRE	Type I et III. Type II sur grandes fourgonnettes Ford (voir notes).	TOUS LES AUTRES Voir les TECHNOLOGIE LTÉE VÉHICULES AMBULANCIERS.	explications générales sur la page couverture.
PAUL DEMERS & FILS INC.	Type I et III. Type II sur grandes fourgonnettes Ford (voir notes).	TOUS LES AUTRES Voir les VÉHICULES AMBULANCIERS.	explications générales sur la page couverture.
PRIDE BODIES LTD.	TOUS LES AUTRES Voir les notes).	1999 (1er octobre 1999) et plus récents de type I et III (voir VÉHICULES AMBULANCIERS.	explications générales sur la page couverture.
PROFESSIONAL	2000 (1er janvier 2000) et plus récents de type I et III (voir notes). VÉHICULES	TOUS LES AUTRES Voir les COMPONENTS LTD. explications	

AMBULANCIERS. générales sur la page couverture.

PROTEK BODIES LTD.

Type I et III (voir notes).

TOUS LES AUTRES Voir les

NI TRANSPORTS CANADA NI LE REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS NE PEUVENT GARANTIR L'EXACTITUDE DES INFORMATIONS CONTENUES DANS CETTE LISTE. CES RENSEIGNEMENTS SONT SUJETS À MODIFICATION SANS PRÉAVIS.

40

SECTION 10 - VÉHICULES AMBULANCIERS (suite)

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
		VÉHICULES	explications AMBULANCIERS. générales sur la page couverture.
ROAD RESCUE	1995 (1er septembre 1995) et plus récents de type I et III (voir explications)	TOUS LES AUTRES	Voir les notes). VÉHICULES AMBULANCIERS. générales sur la page couverture.
TRI-STAR INDUSTRIES LTD.	Type I et III. Type II sur grandes fourgonnettes Ford (voir notes).	TOUS LES AUTRES	Voir les VÉHICULES explications AMBULANCIERS. générales sur la page couverture.
TVR TECHNOLOGIES INC.	TOUS LES AUTRES Voir les	Type II sur grandes fourgonnettes Ford (voir notes).	
		VÉHICULES	explications AMBULANCIERS. générales sur la page couverture.
WHEELED COACH	1995 (1er septembre 1995) et plus récents de type I et III (voir explications) 1998 (1er août 1998) et plus récents de type II, modèles notes).	TOUS LES AUTRES	Voir les notes). VÉHICULES AMBULANCIERS. générales sur la Crusader (voir page couverture.
WILCOX BODIES	Type I at III (voir notes).	TOUS LES AUTRES	Voir les VÉHICULES explications AMBULANCIERS générales sur la page couverture.

NOTE: TOUS LES AUTRES FABRICANTS D'AMBULANCES QUI NE FIGURENT PAS DANS LA PRÉSENTE LISTE SONT INADMISSIBLES.

SECTION 11 - TOUTES LES REMORQUES AYANT UN PNBV DE 4 536 KG. OU PLUS, FABRIQUÉES APRÈS LE 1ER SEPTEMBRE 2007, DOIVENT ÊTRE MUNIS D'UN DISPOSITIF DE PROTECTION ARRIÈRE CONFORME À LA NORME NSVAC 223 "DISPOSITIFS DE PROTECTION ARRIÈRE". Voir la section des explications générales, paragraphe #10

La norme NSVAC 223 s'applique à toutes les remorques ayant un PNBV de 4 536 kg ou plus, à l'exception : a) des remorques à poutre télescopique, les remorques pour bois à pâte, les remorques à roues arrière reculées ou les remorques aménagées en habitation temporaire;

b) des remorques à châssis surbaissé; et c) des remorques qui sont conçues pour interagir avec un équipement de travail ou qui sont dotées d'un tel équipement de travail situé dans, ou se déplaçant dans, l'espace qui serait occupé par une pièce horizontale conforme aux exigences spécifiques de la norme.

Plusieurs des remorques ayant un PNBV de 4 536 kg ou plus, construites après le 1er septembre 2007 pour le marché américain, peuvent ne pas être munies d'un dispositif de protection arrière qui répond aux exigences canadiennes.

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
ADVANCED WELDING & MANUFACTURING INC.	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la page couverture.
ALLOY CUSTOM PRODUCTS	Tous les modèles	ST 79, St 9, ST 10	Voir les explications générales sur la page couverture.

NI TRANSPORTS CANADA NI LE REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS NE PEUVENT GARANTIR L'EXACTITUDE DES INFORMATIONS CONTENUES DANS CETTE LISTE. CES RENSEIGNEMENTS SONT SUJETS À MODIFICATION SANS PRÉAVIS.

41

SECTION 11 - TOUTES LES REMORQUES AYANT UN PNBV DE 4 536 KG. OU PLUS, FABRIQUÉES APRÈS LE 1ER SEPTEMBRE 2007, DOIVENT ÊTRE MUNIS D'UN DISPOSITIF DE PROTECTION ARRIÈRE CONFORME À LA NORME NSVAC 223 "DISPOSITIFS DE PROTECTION ARRIÈRE". Voir la section des explications générales, paragraphe #10 (suite)

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
ALUMINUM CARGO TRAILERS, INC.			Tous les modèles. Voir les explications générales sur la page couverture.
BARRETT TRAILERS, INC.	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la page couverture.
BEALL TRAILERS OF CALIFORNIA, INC.	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la page couverture.
BEHNKE ENTERPRISES INC.	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la page couverture.
BISON MANUFACTURING, LLC	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la page couverture.
CHAPARRAL MANUFACTURING INC		Tous les modèles	Classic FB-1 Classic CD-1 Voir les explications générales sur la page couverture.
CHEETAH CHASSIS CORPORATION			Tous les modèles. Voir les explications générales sur la page couverture.
CORNELIUS MFG. (CORN PRO)	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la page couverture.
COTTRELL, INC	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la page couverture.
DAKOTA MFG. CO. INC.	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la page couverture.
DAKOTA TRAILER MANUFACTURING INC	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la page couverture.
EAGER BEAVER	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la page couverture.
EAST MANUFACTURING CORPORATION	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la page couverture.

FAB TEC INC.	Tous les modèles.	Voir les explications générales sur la page couverture.
FEATHERLITE MFG. INC.	Tous les modèles.	Voir la section des explications générales.
FONTAINE TRAILER COMPANY	Tous les modèles.	Voir les explications générales sur la page couverture.
FRIESEN WELDING	Tous les modèles.	Voir les explications générales sur la page couverture.
GREAT DANE TRAILERS INC.	Tous les modèles.	Voir les explications générales sur la page couverture.
GROUND HEATERS INC.	Tous les modèles.	Voir les explications générales sur la page couverture.
H & H TRAILER CO.	Tous les modèles.	Voir les explications générales sur la page couverture.

NI TRANSPORTS CANADA NI LE REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS NE PEUVENT GARANTIR L'EXACTITUDE DES INFORMATIONS CONTENUES DANS CETTE LISTE. CES RENSEIGNEMENTS SONT SUJETS À MODIFICATION SANS PRÉAVIS.

42

SECTION 11 - TOUTES LES REMORQUES AYANT UN PNBV DE 4 536 KG. OU PLUS, FABRIQUÉES APRÈS LE 1ER SEPTEMBRE 2007, DOIVENT ÊTRE MUNIS D'UN DISPOSITIF DE PROTECTION ARRIÈRE CONFORME À LA NORME NSVAC 223 "DISPOSITIFS DE PROTECTION ARRIÈRE". Voir la section des explications générales, paragraphe #10 (suite)

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
HACKNEY / UNE FILIALE DE SPECIALIZED VEHICLES CORP.	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la page couverture.
HALLIBURTON COMPANY	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la page couverture.
HAULMARK IND. INC.	Tous les modèles.		Voir la section des explications générales.
HAWKEYE LEISURE TRAILERS LIMITED D.B.A HLT LIMITED	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la page couverture.
HEIL TRAILER INTERNATIONAL	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la page couverture.
HILLSBORO INDUSTRIES INC.	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la page couverture.
HOMESTEADER INC.	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la page couverture.
KANDI KOUNTRY EXPRESS LTD, DBA TOWMASTER TRAILERS			Tous les modèles. Voir les explications générales sur la page couverture.
KENTUCKY MANUFACTURING COMPANY	Tous les modèles.		Voir la section des explications générales.
LEDWELL & SON ENTERPRISES	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la page couverture.
LOAD KING - UNE FILIALE DE CMI TEREX	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la page couverture.
LUFKIN INDUSTRIES, INC.	Tous les modèles.		Voir la section des explications générales.

MANAC TRAILERS USA, INC.	Tous les modèles.	Voir la section des explications générales.
MERRITT EQUIPMENT CO.	Tous les modèles.	Voir les explications générales sur la page couverture.
MGS INCORPORATED	Tous les modèles.	Voir les explications générales sur la page couverture.
M.H. EBY INC.	Tous les modèles	Voir la section des explications générales.
NELSON MANUFACTURING COMPANY générales sur la page couverture.	Tous les modèles.	Voir les explications
NEWMAR CORPORATION (95745) générales sur la page couverture.	Tous les modèles.	Voir les explications
PALMER MACHINE WORKS INC	Tous les modèles.	Voir les explications générales sur la page couverture.
PETERSON PACIFIC CORPORATION générales sur la page couverture.	Tous les modèles.	Voir les explications

NI TRANSPORTS CANADA NI LE REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS NE PEUVENT GARANTIR L'EXACTITUDE DES INFORMATIONS CONTENUES DANS CETTE LISTE. CES RENSEIGNEMENTS SONT SUJETS À MODIFICATION SANS PRÉAVIS.

43

SECTION 11 - TOUTES LES REMORQUES AYANT UN PNBV DE 4 536 KG. OU PLUS, FABRIQUÉES APRÈS LE 1ER SEPTEMBRE 2007, DOIVENT ÊTRE MUNIS D'UN DISPOSITIF DE PROTECTION ARRIÈRE CONFORME À LA NORME NSVAC 223 "DISPOSITIFS DE PROTECTION ARRIÈRE". Voir la section des explications générales, paragraphe #10 (suite)

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
PLAY-MOR TRAILERS INC.	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la page couverture.
POLAR TANK TRAILER INC.	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la page couverture.
REINKE MANUFACTURING COMPANY générales sur la INC.	page couverture.		Tous les modèles. Voir les explications
ROAD SYSTEMS INC.	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la page couverture.
ROGERS BROTHERS CORPORATION générales sur la page couverture.			Tous les modèles. Voir les explications
SKYLINE R.V. CORP	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la page couverture.
SNAKE RIVER TRAILER COMPANY générales sur la page couverture.			Tous les modèles. Voir les explications
STAR TRAILERS	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la page couverture.
STOUGHTON TRAILERS INC.	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la page couverture.
STRICK CORPORATION	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la page couverture.

TALBERT MANUFACTURING INC. générales sur la page couverture.		Tous les modèles.	Voir les explications
TEREX LOAD KING	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la page couverture.
THE CHARLES MACHINE WORKS INC. générales sur la page couverture.		Tous les modèles.	Voir les explications
TIMPTE INC.	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la page couverture.
TRAIL KING INDUSTRIES INC.	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la page couverture.
TRASCRAFT CORPORATION	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la page couverture.
TRUCK EQUIPMENT SERVICE COMPANY	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la page couverture.
UTILITY TRAILER MANUFACTURING générales sur la COMPANY	page couverture.	Tous les modèles.	Voir les explications
VALLEY TRAILERS INC.	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la page couverture.
VERMEER MANUFACTURING COMPANY	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la page couverture.

NI TRANSPORTS CANADA NI LE REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS NE PEUVENT GARANTIR L'EXACTITUDE DES INFORMATIONS CONTENUES DANS CETTE LISTE. CES RENSEIGNEMENTS SONT SUJETS À MODIFICATION SANS PRÉAVIS.

SECTION 11 - TOUTES LES REMORQUES AYANT UN PNBV DE 4 536 KG. OU PLUS, FABRIQUÉES APRÈS LE 1ER SEPTEMBRE 2007, DOIVENT ÊTRE MUNIS D'UN DISPOSITIF DE PROTECTION ARRIÈRE CONFORME À LA NORME NSVAC 223 "DISPOSITIFS DE PROTECTION ARRIÈRE". Voir la section des explications générales, paragraphe #10 (suite)

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
WABASH NATIONAL CORPORATION générales sur la page couverture.			Tous les modèles. Voir les explications
WALKER STAINLESS EQUIPMENT CO. explications générales.			Tous les modèles. Voir la section des
WESTERN TRAILER CO.	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la page couverture.
WESTMOR INDUSTRIES LLC	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la page couverture.
WILSON TRAILER COMPANY (SIOUX CITY, IOWA) explications			Tous les modèles. Voir la section des générales.
WISDOM INDUSTRIES INC.	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la page couverture.
WITZCO TRAILERS INC.	Tous les modèles.		Voir les explications générales sur la page couverture.

SECTION 12 - CAMIONS DONT LE PNBV EST INFÉRIEUR À 4636 KG, FABRIQUÉS APRÈS LE 1ER SEPTEMBRE 2007

Tous les véhicules ayant subi des modifications autres que des réparations liées à l'usure normale du véhicule, sont inadmissibles.

FABRICANT	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
CHRYSLER / DODGE / notes)	2008 Camion Dodge Dakota. [SIE] (voir notes) 2008 Tous les autres modèles.		Voir la section des explications générales. PLYMOUTH / EAGLE / JEEP générales, paragraphes #4(3) et #9.
DAIHATSU	S.V.P. veuillez communiquer avec le vérifieur l'admissibilité du véhicule que vous désirez importer au Canada.		Voir la section des explications générales. fabricant afin de
FORD MERCURY	explications générales. 2008 E-150 familiale si les positions 5, 6, et 7 sont (E11), (E31) ou (S31). 2008 E 150, E-250 et E350 Cargo vans si les positions 5, 6 et 7 du NIV sont (E14), (E24), (S24), (E34), ou (S34). Securilock de Ford.		MODÈLES ECONOLINE: Voir la section des explications générales, paragraphes #4(3) et #9. positions 5, 6 et 7 du NIV

NI TRANSPORTS CANADA NI LE REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS NE PEUVENT GARANTIR L'EXACTITUDE DES INFORMATIONS CONTENUES DANS CETTE LISTE. CES RENSEIGNEMENTS SONT SUJETS À MODIFICATION SANS PRÉAVIS.

45

SECTION 12 - CAMIONS DONT LE PNBV EST INFÉRIEUR À 4636 KG, FABRIQUÉS APRÈS LE 1ER SEPTEMBRE 2007 (suite)

FABRICANT	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
	MODÈLES F-SUPER DUTY: 2008 F-250 Regular cab 4x2 et 4x4 si les positions 5, 6 et 7 du NIV sont (F20) et (F21). 2008 F-250 Super cab 4x2 et 4x4 si les positions 5, 6 et 7 du NIV sont (X20) et (X21). 2008 F-250 Crew cab 4x2 et 4x4 si les positions 5, 6 et 7 du NIV sont (W20) et (W21). 2008 F-350 Regular cab 4x2 et 4x4 si les positions 5, 6 et 7 du NIV sont (F30) et (F31). 2008 F-350 Super cab 4x2 et		

4x4 si les positions 5, 6, et 7 du NIV sont (X30) et (X31). [SIE] (voir notes)
2008 F-350 Crew cab 4x2 et 4x4 si les positions 5, 6 et 7 du NIV sont (W30)
et (W11). [SIE] (voir notes) 2008 Tous les autres modèles si équipés du
Système Anti-vol Securilock de Ford.

GENERAL MOTORS / 2008 Tous les modèles. [SIE] (voir notes)

#4(3) et #9.

Voir la section des explications générales. **SATURN**
[SIE]: Voir la section des explications générales, paragraphes

HONDA / ACURA
explications générales.

2008 Tous les modèles. Voir la section des

LINCOLN 2008 Tous les modèles.

Voir la section des explications générales.

MAZDA 2008 Camions B-Series 2.3L. [SIE] (voir
Voir la section des explications
2008 Tous les autres modèles.

Voir la section des explications générales. notes) [SIE]:
générales, paragraphes #4(3) et #9.

MERCEDES-BENZ

Voir notes.

Voir notes. Voir la section des explications générales.

Le fabricant n'a pas fourni d'information à TC concernant
l'admissibilité des véhicules
Mercedes-Benz et a indiqué que les détails concernant
l'admissibilité des véhicules Mercedes-Benz sont disponibles
à l'adresse Internet suivante: www.mercedes-benz.ca/admissibilite

MERCURY

VOIR FORD

NISSAN / INFINITI
générales.

2008 Pick-up Voir la section des explications

2008 Titan

PLYMOUTH

VOIR CHRYSLER

TOYOTA 2007 ET 2008 Tundra, si fabriqué après le
1er septembre 2007. [SIE] (voir notes)
(voir notes)

Voir la section des explications générales.
[SIE]: Voir la section des explications 2008 Tacoma. [SIE]
générales, paragraphes #4(3) et #9.

VOLVO Tous les modèles

Voir la section des explications générales.

**NI TRANSPORTS CANADA NI LE REGISTRAIRE DES VÉHICULES IMPORTÉS NE PEUVENT GARANTIR L'EXACTITUDE DES
INFORMATIONS CONTENUES DANS CETTE LISTE. CES RENSEIGNEMENTS SONT SUJETS À MODIFICATION SANS
PRÉAVIS.**

46

SECTION 13 - MOTONEIGES

TOUS LES FABRICANTS

ADMISSIBLES

INADMISSIBLES NOTES

MOTONEIGES

TOUS LES MODÈLES

L'étiquette de conformité ou l'étiquette du SSCC, ou une lettre du

fabricant est nécessaire. Doivent s'enregistrer au programme du RVI.

MOTONEIGES DE COMPÉTITION TOUS LES MODÈLES.

Voir les explications à la page 4 -dans la section 2 général.

TRAÎNEAUX DE MOTONEIGES

du SSCC, ou une lettre du fabricant n'est pas nécessaire.

TOUS LES MODÈLES. L'étiquette de conformité ou l'étiquette

Doivent s'enregistrer au programme du RVI.

SECTION 14 - VÉHICULES À BASSE VITESSE

Un véhicule à basse vitesse est alimenté par un moteur électrique qui ne produit aucune émission. Il est conçu pour rouler sur quatre roues, et peut atteindre un maximum de 40 km/heure sur une surface asphaltée et nivelée.

FABRICANTS	ADMISSIBLES	INADMISSIBLES	NOTES
GLOBAL MOTORS / DAIMLER	2000 et modèles Gem précédents, accompagnés d'une lettre de rappel sur le retenue. 2001 et modèles plus récents GEM	TOUS LES AUTRES MODÈLES.	Voir les explications générales sur la page système de couverture. CHRYSLER

SECTION 15 - VÉHICULES ENDOMMAGÉS 47 IMPORTATION DE VÉHICULES

ENDOMMAGÉS CONFORMES AUX NORMES AMÉRICAINES

L'importateur doit soumettre un document valide "Certificate of Title" d'une autorité d'immatriculation d'un État américain.

Aux fins d'importation, il y a trois types de certificats de titre:

1) réparable, etc., 2) rebut, etc., et 3) titre libre.

Véhicules de récupération - Le titre indique reconstruisable, réparable, etc.

ADMISSIBLE COMME VÉHICULE	ADMISSIBLE COMME PIÈCES	INADMISSIBLE
Le titre indique "reconstruisable, réparable, etc." Le véhicule figure sur la liste CL9203 comme ADMISSIBLE.	Le titre indique "reconstruisable, réparable, etc." Le véhicule figure sur la liste CL9203 comme ADMISSIBLE. On peut l'importer comme pièces en remplissant un Formulaire 3.	Le titre indique "reconstruisable, réparable, etc." Le véhicule figure sur la liste CL9203 comme INADMISSIBLE. ou
On peut le déclarer comme	déclaré	On ne peut pas le déclarer comme "véhicule". "véhicule", mais uniquement comme "pièces" en remplissant un Formulaire 3. Le statut d'un véhicule comme "DÉMONTÉ POUR LES
	PIÈCES" ne peut pas être changé. Ces véhicules ne	

pourront jamais être immatriculés.

Titre libre - Le titre indique libre.

ADMISSIBLE COMME VÉHICULE

Le titre indique "libre" Le véhicule figure sur la liste CL9203 comme

On peut le déclarer comme "pièces".

Le titre indique "libre" Le véhicule figure sur la liste CL9203 comme ADMISSIBLE. On peut l'importer

Formulaire 3.
"véhicule" ni "pièces". L'importation Le statut d'un véhicule déclaré POUR LES PIÈCES" ne peut pas être changé. Ces véhicules ne pourront jamais être immatriculés.

ADMISSIBLE COMME PIÈCES

INADMISSIBLE

Le titre indique "libre". Le véhicule figure sur la liste figure sur la liste CL9203 comme ADMISSIBLE.

INADMISSIBLE. comme pièces en remplissant un On ne peut pas le déclarer comme "véhicule" ou

sera refusée. comme "DÉMONTÉ

Pièces seulement - Le titre indique rebut, ferraille, pièces seulement, non reconstruisable, non réparable, etc.

ADMISSIBLE COMME VÉHICULE

Le titre indique "rebut, ferraille, pièces "rebut, ferraille, pièces seulement, non reconstruisable, non reconstruisable, non réparable, etc." Le véhicule figure sur la liste CL9203 comme ADMISSIBLE. Le véhicule figure sur la liste CL9203 comme INADMISSIBLE.

Ne peut pas être déclaré come "véhicule".

Il doit être déclaré comme "pièces".

Ne peut pas être déclaré comme "véhicule".

ADMISSIBLE COMME PIÈCES

INADMISSIBLE

Le titre indique "rebut, ferraille, pièces Le titre indique seulement, non reconstruisable, non seulement, non reconstruisable, non réparable, etc." Le véhicule figure sur la liste CL9203 comme ADMISSIBLE. la liste CL9203

Il doit être déclaré comme "pièces".

Ne peut pas être déclaré comme "véhicule".

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

48

Vous pouvez communiquer avec le **Registraire des importés (RVI)** à l'adresse suivante:
importés des services frontaliers du Canada Toronto, Ontario Amérique du Nord: 1-888-848-8240 (ANGLAIS ET l'Amérique du Nord: (416) 626-1803

Si vous avez des questions sur les exigences de l'**Agence véhicules des services frontaliers du Canada (ASFC) Registraire des véhicules** vous pouvez vous adresser à : **405 The West Mall, Suite 400 Agence M9C 5K7 Système d'information automatisé des douanes En (SIAD) FRANÇAIS Tél.: (204) 983-3500 (ANGLAIS) De l'extérieur de (506) 636-5064 (ANGLAIS) Site Internet: <http://www.riv.ca> (204) 983-3700**

(FRANÇAIS) Courriel électronique: info@riv.ca

(506) 636-5067 (FRANÇAIS)

Vous pouvez communiquer avec **Transports Canada** à Pour téléphoner sans frais **d'autres endroits au l'adresse suivante: Canada** composez le **1-800-461-9999 (anglais) ou le Transports Canada 1-800-959-2036 (français)**. Vous pouvez également

Importation des véhicules

communiquer avec le bureau local des

Tour C

services frontaliers du Canada.

Place de Ville

Les numéros de téléphone figurent dans les pages bleues de **330, rue Sparks** l'annuaire téléphonique.

Ottawa ON K1A 0N5

Téléphone: DE L'INTÉRIEUR DU CANADA: 1-800-333-0371 DE L'EXTÉRIEUR DU

CANADA: (613) 998-8616 Télécopieur : (613) 998-4831 Site Internet:

<http://www.tc.gc.ca>

This document was created with Win2PDF available at <http://www.win2pdf.com>.
The unregistered version of Win2PDF is for evaluation or non-commercial use only.
This page will not be added after purchasing Win2PDF.